



Évaluation des établissements

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A



Au nom du comité d'experts¹ :

Daniel Lacroix, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n°2021-1536 du 29 novembre 2021 :

¹ Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

² Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Sommaire

Sommaire	2
Présentation de l'établissement	4
1 / Caractérisation du territoire.....	4
2 / Structuration de la coordination territoriale portée par la ComUE université de Lyon.....	4
3 / Caractérisation de l'université Lumière Lyon 2	6
4 / Contexte de l'évaluation.....	7
Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement	8
1 / L'analyse du positionnement institutionnel dans un contexte complexe	8
2 / La stratégie institutionnelle.....	9
a/ Des partenariats académiques classiques	9
b/ Des partenariats nombreux avec le monde socio-économique	10
La gouvernance et le pilotage de l'établissement	12
1/ Une refonte volontariste de l'organisation au service du projet	12
2/ Un pouvoir exécutif très présent	12
3 / Une démarche qualité uniquement esquissée.....	13
4 / Une communication institutionnelle dont la maîtrise autorise une gestion déconcentrée dans les composantes	14
5 / Les grandes fonctions du pilotage : ressources humaines, finance, immobilier, système d'information.....	15
a/ Une direction des ressources humaines et de l'action sociale structurée pour accompagner le changement.....	15
b/ Une fonction financière et comptable solide, qui maîtrise les grands équilibres	16
c/ Une gestion des infrastructures complexe, mais abordée dans toutes ses dimensions	17
d/ Une approche des systèmes d'information très engagée dans la qualité de service.....	18
La recherche et la formation	20
1 / La politique de recherche	20
a/ Des moyens augmentés et réorganisés.....	20
b/ Une recherche résiliente et volontaire	21
c/ Un projet à renforcer grâce à l'activation des instances de la recherche	22
2 / La politique de formation tout au long de la vie.....	22
a/ Un développement rapide de l'alternance et de l'hybridation	23
b/ Des maquettes de formation plus ouvertes pour l'étudiant et moins consommatrices d'heures.....	23
c/ Un fonctionnement de la CFVU transparent, mais un conseil des directeurs de composantes peu efficient	24
d/ Un modèle d'allocation des moyens peu favorable aux filières à petit effectif	24
e/ Un déploiement de l'approche par compétences à conforter.....	24
f/ Des dispositifs d'évaluation et de suivi de l'offre de formation à généraliser.....	24
3 / Le lien entre recherche et formation : des dispositifs nombreux et variés	25
4 / La documentation : un service spécifique avec des actions transversales.....	26
La réussite des étudiants	28
1 / Les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle : une rénovation en cours.....	28
a/ De nombreuses actions en faveur de l'orientation des lycéens et des étudiants	28
b/ Des relations suivies avec le rectorat et les lycées	28
c/ Un accompagnement de tous les publics.....	28

d/ Un dispositif de direction des études effectif.....	28
e/ Un accompagnement vers l'insertion professionnelle riche et diversifié.....	29
f/ Des dispositifs d'aide à la réussite, mais un déficit d'analyse des résultats.....	29
2 / Une politique de vie étudiante volontariste, tournée vers la communauté étudiante	29
3 / Une participation des étudiants à la gouvernance encouragée	30
La valorisation et la culture scientifique	31
1 / Une valorisation des résultats de la recherche dynamique et collective.....	31
2 / La diffusion, l'enrichissement du patrimoine et le développement de la culture scientifique et technique : une ambition politique forte.....	31
Les relations européennes et internationales	33
1 / La politique d'internationalisation en matière de recherche et d'enseignement supérieur : une volonté de recentrage.....	33
a/ L'apparition d'une stratégie des relations internationales.....	33
b/ Une réduction du nombre des partenariats internationaux.....	33
c/ Une mobilité entrante et sortante fluctuante	34
d/ Un effort notable pour l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers	34
Conclusion.....	36
1 / Les points forts	37
2 / Les points faibles	38
3 / Les recommandations	38
Liste des sigles	39
Observations de la présidente de l'université Lumière Lyon 2	44
Organisation de l'évaluation	48

Présentation de l'établissement

1 / Caractérisation du territoire

La région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) compte presque huit millions d'habitants au 1^{er} janvier 2018. Elle représente 12,3 % de la population métropolitaine, se classant au deuxième rang après la région Île-de-France¹. La région AuRA est composée de trois académies : Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon. Pour l'année universitaire 2019-2020, elle compte 357 173 étudiants dont 59 % sont inscrits dans l'une des sept universités régionales². L'académie de Lyon y totalise à la même date 208 489 étudiants, dont 55 % inscrits dans l'une des quatre universités qui y sont implantées³.

Le montant régional des dépenses en matière de recherche (dépense intérieure de recherche et développement expérimental [Dird]) était, en 2017, de 6,96 milliards d'euros, soit 13,8 % du total national. La région AuRA totalise 14,3 % des publications scientifiques françaises et 21,6 % des dépôts de brevets au niveau national⁴. Les effectifs en personnels publics dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (Mesri) s'établissaient en 2018 à 12 842 enseignants, dont 7 100 dans le corps des enseignants-chercheurs (EC), soit 13,48 % de l'effectif national, et 12 470 dans le corps des bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, et personnels sociaux et de santé (Biatss), soit 13,09 % de l'effectif national⁵.

2 / Structuration de la coordination territoriale portée par la ComUE université de Lyon

Créée par décret le 5 février 2015⁶, la communauté d'universités et établissements (ComUE) université de Lyon (UdL) est une structure de coordination territoriale de plusieurs opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'académie de Lyon, en application des articles 718-2 et 718-3 du Code de l'Éducation. En septembre 2021, l'UdL est structurée autour de 11 établissements membres⁷ et 24 associés⁸. Les établissements membres et associés à la ComUE accueillent pour l'année universitaire 2018-2019, 154 000 étudiants, dont plus de 5 000 inscrits en 3^e cycle, et comprennent environ 6 800 enseignants et enseignants-chercheurs titulaires⁹. La ComUE comporte quatre instances délibératives : conseil d'administration (CA), conseil des membres, conseil académique (Cac), comité d'orientation stratégique. Pour ce qui est de sa gouvernance, la ComUE est administrée par un président et une équipe de vice-présidents. Le bureau est composé de neuf chefs d'établissements membres, et a pour rôle d'assister le président de l'UdL dans ses missions¹⁰. La ComUE comporte un collège doctoral regroupant les 17 écoles doctorales du site Lyon-Saint Étienne, ainsi que quatre directions placées sous l'autorité de la direction générale des services (stratégie immobilière et développement des campus ; stratégie académique ; culture, science et société ; ressources), une sous la présidence (communication) et une sous la direction du programme initiative d'excellence (IdEx).

¹ L'essentiel sur... Auvergne-Rhône-Alpes ; Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4479805>.

² Mesri, Atlas régional des effectifs étudiants 2019-2020, 3^{ème} trimestre 2021, p. 33.

³ Atlas régional – effectif étudiants : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/atlas-r-gional-tudiants-1920-difon-2021--13846.pdf>.

⁴ Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche (Strater), diagnostic territorial, Auvergne-Rhône-Alpes, décembre 2020, p. 12.

⁵ Strater, diagnostic territorial, Auvergne-Rhône-Alpes, décembre 2020, p. 14.

⁶ Décret n° 2015-127 du 5 février 2015 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon ».

⁷ Université Claude Bernard Lyon 1, université Lumière Lyon 2, université Jean Moulin Lyon 3, université Jean Monnet-Saint Étienne, école normale supérieure (ENS) de Lyon, école centrale de Lyon, institut national des sciences appliquées (Insa) de Lyon, Sciences Po Lyon, VetAgro Sup, école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), centre national de la recherche scientifique (CNRS).

⁸ École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), école nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), EM Lyon Business School, école d'ingénieurs en chimie et sciences du numérique (CPE Lyon), école d'ingénieurs en agronomie, agro-alimentaire et environnement ISARA-Lyon, ITECH Lyon, école catholique d'arts et métiers (ECAM Lyon), école nationale supérieure d'architecture (Ensa) de Lyon, école nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne (ENSASE), institut catholique de Lyon, Mines Saint-Étienne, conservatoire national supérieur musique et danse (CNSMD) de Lyon, IFP Énergies nouvelles (IFPen), agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), université Gustave-Eiffel (pour l'ex-institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux [Ifsttar]), école supérieure d'art et de design de Saint-Étienne, institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), conservatoire national des arts et métiers (Cnam) Auvergne-Rhône-Alpes, école nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), école de la Comédie Saint-Étienne, centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Lyon, pôle de compétitivité Bioaster.

⁹ Chiffres tirés de : <https://www.universite-lyon.fr/l-universite-de-lyon/> (page consultée le 07 juillet 2021).

¹⁰ Voir <https://www.universite-lyon.fr/l-universite-de-lyon/gouvernance/> (page consultée le 07 juillet 2021).

Après une phase de présélection et de sélection avec le jury international, l'UdL a obtenu la labellisation IdEx en février 2017 pour le projet IDEXLYON au titre de la deuxième vague du programme d'investissements d'avenir (PIA2). La dotation totale accordée au projet IDEXLYON s'élevait à 800 M€, ce qui représentait un financement annuel de 25 M€ pour une durée initiale de 10 ans. Le périmètre du consortium de l'IDEXLYON était le même que celui de la ComUE – à l'exception de VetAgro Sup – et complété par l'institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). La gouvernance était composée du comité exécutif de l'IdEx et du groupe académique réunissant les vice-présidences chargées de la recherche et de la formation du consortium ; un *Scientific Advisory Board* avait été mis en place. L'IdEx évoluait vers la mise en place d'une nouvelle université-cible (rassemblant initialement cinq membres [Lyon 1, Saint-Étienne, Lyon 3, école normale supérieure [ENS] de Lyon et institut national des sciences appliquées [Insa] de Lyon, mais sans Lyon 2]), qui aurait pris la forme d'un établissement public expérimental (EPE). Ce nouvel établissement expérimental aurait matérialisé la fusion des trois universités Claude Bernard, Jean Moulin et Jean Monnet, alors que l'ENS Lyon aurait été établissement-composante, l'Insa Lyon s'étant retiré du projet en juillet 2019. L'IDEXLYON a été stoppée fin octobre 2020 en raison du non-aboutissement de ce projet d'université-cible. Dans le communiqué commun du Mesri et du Secrétariat général pour l'investissement (SGI)¹¹, il est expliqué que c'est la position du conseil d'administration de l'université Jean-Monnet Saint-Étienne (majorité de votes négatifs en faveur de la fusion) qui a stoppé la procédure de fusion.

À la suite de l'arrêt de l'IdEx, dans le cadre de l'appel à projets *Excellence sous toutes ses formes (ExcellencES)*¹², les établissements Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, VetAgroSup, Insa Lyon, école centrale de Lyon (ECL), Mines Saint-Étienne et école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) avaient décidé de soumettre en juin 2021 une réponse commune, sous la coordination de Lyon 1. Ce projet, intitulé LYON eXcellences (LYNX), rassemblait également les Hospices civils de Lyon (HCL), le centre Léon-Bérard, le centre hospitalier Le Vinatier et l'école d'ingénieurs en chimie et sciences du numérique (CPE Lyon) pour former un consortium sous une marque commune. Les organismes de recherche (centre national de la recherche scientifique [CNRS], Inserm, institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement [Inrae], institut national de recherche en informatique et en automatique [Inria] et IFP Énergies nouvelles [IFPEN]), étaient partenaires du projet, pour lequel 150 M€ étaient demandés auprès de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Trois établissements du site – l'ENS, Sciences Po Lyon et le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL) – avaient décidé de déposer un projet de leur côté (*TransfOrming and Opening Learning and Sciences [Tool]*), sans prendre part au consortium du projet LYNX¹³. Lors de la phase d'élaboration du projet, Lyon 1, qui prévoyait de se transformer en EPE dans le cadre de ce projet, aurait porté la partie science et santé avec VetAgroSup et les établissements de santé lyonnais ; l'ingénierie aurait relevé de l'ENTPE, des Mines de Saint-Étienne, de l'Insa et de l'ECL ; Lyon 2 et Lyon 3 auraient piloté la partie sciences humaines et sociales. L'objectif global du projet porté par les établissements lyonnais était de renforcer les recherches existantes, de développer des recherches transdisciplinaires ou à la frontière des disciplines et d'ouvrir les formations de master et de doctorat à l'international, les formations restant toutefois portées par les établissements. À la suite de l'examen des dossiers de cet appel à projets, aucun des deux projets lyonnais n'a été retenu dans la liste des projets sélectionnés publiée le 30 novembre 2021¹⁴. Deux nouveaux projets sont déposés le 1^{er} février 2022 lors de la deuxième vague de l'appel à projets *ExcellencES*¹⁵. Le projet Shape-Med@Lyon, déposé par l'université Lyon 1, rassemble l'université Lyon 2, CPE, VetAgroSup et les établissements de santé du site. Il est recentré sur le domaine de la santé et est le préambule à une probable fusion des universités Lyon 1 et Lyon 2 visant à la création d'un EPE intégrant CPE Lyon en tant qu'établissement-composante¹⁶. Le projet Tools+ rassemble l'ENS de Lyon, Sciences Po Lyon, l'université Lyon 3, l'ECL, l'école des Mines de Saint-Étienne, le CNSMDL ainsi que VetAgroSup. Les résultats de la deuxième vague de l'appel à projets ne sont pas encore connus au moment de la publication du rapport.

¹¹ Voir <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid154984/www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid154984/arrêt-du-projet-d-idex-lyon-saint-Étienne.html> (page consultée le 08 juillet 2021).

¹² <https://anr.fr/fr/détail/call/excellences-sous-toutes-ses-formes-excellences-appel-a-projets/#> (page consultée le 08 juillet 2021) ; voir également dépêche AEF n°652048 du 12 mai 2021.

¹³ Dépêche AEF n°652800 du 2 juin 2021 – « La reconfiguration du site Lyon-Saint-Étienne à travers le PIA 4 se précise ».

¹⁴ Les projets LYNX et Tools n'ont finalement pas été retenus par le jury et figurent donc parmi les projets non proposés au financement. Voir communiqué de presse du Mesri du 30 novembre 2021 : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/dossier-de-presse---aap-excellences-30112021-pdf-15340_0.pdf.

¹⁵ Voir dépêche AEF n°667150 du 7 février 2022 – « AAP Excellences : À Lyon, toujours deux projets, mais un mercato des acteurs et un "rapprochement" de Lyon-I et Lyon-II ».

¹⁶ Voir dépêche AEF n°671441 du 19 avril 2022 – « "On se doit de tenir notre rang" : Frédéric Fleury (Lyon-I) explique le projet d'EPE avec Lyon-II et CPE à sa communauté » et dépêche AEF n°671671 du 27 avril 2022 – « Les CA de Lyon-I et Lyon-II donnent leur accord à la démarche de création d'un EPE mais demandent un soutien du MESRI ».

3 / Caractérisation de l'université Lumière Lyon 2

L'université Lumière Lyon 2 (ULL2) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), université d'arts, lettres, langues (ALL), de sciences humaines et sociales (SHS) et de droit, économie et gestion (DEG). L'établissement est passé aux responsabilités et compétences élargies (RCE) au 1^{er} janvier 2012. Lyon 2 apparaît dans le classement 2020 du *Times Higher Education - World University Ranking* (global : 24^e université française, dans le top 800 des meilleures universités au niveau mondial ; thématique « arts et humanités » : dans le top 10 des universités françaises et dans le top 300 au niveau mondial). Lyon 2 a été labellisée HRS4R (*HR Excellence in Research*), Bienvenue en France (niveau deux étoiles¹⁷ pour la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants internationaux) et Génération 24¹⁸.

L'université regroupe 14 composantes internes¹⁹ : six unités de formation et de recherche (UFR)²⁰, six instituts²¹, le centre international d'études françaises (CIEF) et le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS). L'offre de formation des 1^{er} et 2^e cycles de l'université comporte 10 diplômes universitaires de technologie (DUT), 15 mentions de licence, 18 mentions de licence professionnelle (LP) et 19 mentions de master.

La recherche à l'ULL2 est opérée au sein de 32 unités de recherche (16 unités mixtes de recherche [UMR] en cotutelle avec le CNRS, 14 équipes d'accueil [EA], une unité de service et de recherche [USR]²²), de six fédérations de recherche²³, de la Maison des sciences de l'Homme Lyon Saint-Étienne (MSH-LSE) et d'un groupement d'intérêt scientifique (Gis)²⁴. L'établissement participe à quatre laboratoires d'excellence (LabEx)²⁵, porte la chaire partenariale d'économie sociale et solidaire (ESS)²⁶ et co-porte une chaire partenariale avec l'Institut Paul-Bocuse (Transitions alimentaires [TrALIM])²⁷. Lyon 2 est impliquée dans sept écoles doctorales du site²⁸ et 1 006 étudiants sont inscrits en 3^e cycle pour l'année universitaire 2019-2020.

En droits constatés, le compte budgétaire 2020 affiche 155,8 M€ de dépenses et 148,3 M€ de recettes. La consommation des autorisations d'emplois s'élève à 1 724 ETPT²⁹. La synthèse des principaux indicateurs financiers pour l'année 2020 fait état d'un résultat net comptable de 1,7 M€, d'une capacité d'autofinancement (CAF) de 5,5 M€, d'un fonds de roulement de 37,3 M€ (soit 98 jours), d'un fonds de roulement disponible de 11,2 M€ (soit 30 jours) et d'une trésorerie de 42,6 M€ (soit 112 jours). Le taux de rigidité des dépenses s'élève à 84,1 % (personnel/produits encaissables) tandis que la part des ressources propres représente 15,3 % (produits encaissables hors SCSP³⁰/produits encaissables)³¹.

L'établissement est implanté sur deux campus universitaires : Berges du Rhône (dans le 7^e arrondissement de Lyon) et Porte des Alpes (à Bron et à Saint-Priest), ainsi que sur trois autres sites : Rachais, Écully, Le Vinatier. Les surfaces bâties représentent environ 140 000 m² de surface de plancher.

Durant l'année universitaire 2019-2020, l'université compte 28 830 étudiants (dont 31,5 % de boursiers en formation initiale et près de 20 % d'étudiants internationaux). Au 31 décembre 2019, 1 863 personnels, dont 1 240 titulaires (648 enseignants et EC, 592 Biatss) et 623 contractuels (316 enseignants et EC, 287 Biatss) contribuent au fonctionnement de l'établissement.

¹⁷ Ce niveau signifie que l'établissement satisfait à plus de 15 indicateurs renseignés (sur 20 au total), dont 12 du « Welcome package ».

¹⁸ Label visant à soutenir le développement de la pratique sportive dans l'enseignement supérieur et à renforcer ses objectifs d'inclusion, de santé, de respect et d'engagement citoyen, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques organisés à Paris en 2024.

¹⁹ D'après l'organigramme Lyon 2, février 2021, fourni en annexe au RAE.

²⁰ Anthropologie, sociologie et science politique (ASSP) ; Langues (LANG) ; Lettres, sciences du langage et arts (LESLA) ; Sciences économiques et de gestion (SEG) ; Temps et territoires (TT), faculté de droit Julie Victoire Daubié (DJVD).

²¹ Institut de la communication (ICOM) ; Institut d'études du travail de Lyon (IETL) ; Institut de la formation syndicale (IFS) ; Institut de psychologie (PSYCHO) ; Institut des sciences et des pratiques d'éducation et des formations (ISPEF) ; Institut universitaire de technologie (IUT) Lumière.

²² Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA).

²³ Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM) ; Institut supérieur pour l'étude des religions et de la laïcité (ISERL) ; Management et économie Lyon Saint-Étienne (MAELYSE) ; Recherches en éducation Lyon Saint-Étienne (RELYS) ; Fédération informatique de Lyon (FIL) ; Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) ; Sciences et technologies des cultures et sociétés numériques (Agorantic).

²⁴ Religions – pratiques, textes, pouvoirs.

²⁵ Intelligence des mondes urbains (IMU) ; Constitution de la modernité : raison, politique, religion (COMOD) ; *Advanced Studies on Language Complexity* (ASLAN) ; Construction, fonction cognitive, réhabilitation et réparation du cortex (CORTEX). Avant la fin de l'IdEx, ces quatre LabEx relevaient du périmètre de l'IdEx et étaient coordonnés par la ComUE UdL.

²⁶ Voir <https://www.univ-lyon2.fr/recherche/les-chaire-partenariales/chaire-ess/la-chaire-ess-accueil> (page consultée le 21 mars 2022).

²⁷ Voir <https://www.institutpaulbocuse.com/luniversite-lumiere-lyon-2-et-linstitut-paul-bocuse-lancement-la-chaire-partenariale-tralim/> (page consultée le 08 juillet 2021). Fondé en 1990, l'Institut Paul Bocuse est une école hôtelière internationale de management, des métiers de l'hôtellerie, de la restauration gastronomique, et des arts culinaires, située à Écully dans le Grand Lyon

²⁸ Sciences sociales (ScSo) ; Lettres, langues, linguistique et arts (3LA) ; Education – psychologie – information et communication (EPIC) ; Sciences économiques et gestion (SEG) ; Droit ; Neurosciences et cognition (NSCo) ; INFOMATHS.

²⁹ Données de caractérisation fournies par l'établissement.

³⁰ Subventions pour charges de service public.

³¹ Données extraites de #DataESR.

4 / Contexte de l'évaluation

La précédente évaluation de l'ULL2 par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) a fait l'objet d'un rapport publié en octobre 2015³². Le comité d'évaluation avait formulé les sept recommandations suivantes :

- « Poursuivre et concrétiser les processus de rapprochement avec l'université Lyon 3 et faire émerger au sein du site de l'université de Lyon un fort pôle de SHS ;
- Mettre en place les contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes, pour les mobiliser dans une ambition politique partagée ;
- Passer rapidement de la stratégie à l'action pour réhabiliter le site Porte des Alpes ;
- Co-construire avec les tutelles un système de gestion des équipes de recherche ;
- S'engager résolument dans le processus de mutualisation des moyens et des services dans le cadre de la ComUE, avec notamment un souci d'harmonisation de l'offre de formation ;
- Utiliser les opportunités et les outils offerts par la ComUE pour renforcer la visibilité de l'établissement au niveau européen et international ;
- Améliorer l'impact de la recherche au plan international. »

Les recommandations développées dans ce rapport ont donné lieu à des actions mises en œuvre par l'établissement. Pour la présente évaluation, le comité a ainsi mis en exergue ces actions correctives de Lyon 2 au regard des références concernées dans le référentiel de l'évaluation externe.

À l'appui des conclusions et recommandations de la précédente évaluation et des documents fournis pour la présente évaluation, le comité d'experts a choisi de porter une attention particulière aux cinq axes suivants :

- La spécificité de l'établissement en matière de formation et de recherche et sa traduction dans les actions développées ;
- L'adaptation de l'établissement à la diversité des publics ;
- La réorganisation des services et son impact sur le pilotage de l'établissement ;
- La prise en compte de la dimension multisites ;
- La dynamique partenariale développée par Lyon 2 avec les acteurs du site Lyon-Saint Étienne, tant académiques que socio-économiques, ainsi qu'avec les partenaires internationaux.

³² Rapport d'évaluation externe de l'université Lumière Lyon 2, campagne d'évaluation 2014-2015, Hcéres.

Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement³³

1 / L'analyse du positionnement institutionnel dans un contexte complexe

L'université Lumière Lyon 2 (ULL2), comme l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'académie de Lyon, a dû redéfinir son positionnement institutionnel à la suite de l'arrêt de l'initiative d'excellence (IdEx) du site Lyon-Saint-Étienne en octobre 2020. Le rejet par le conseil d'administration (CA) de l'université Jean Monnet-Saint-Étienne du projet d'université-cible le 22 octobre 2020 a marqué la fin d'une période d'incertitude qui durait depuis au moins 2016. Les efforts faits pendant des années par les uns et les autres sont donc désormais caducs, et **de l'avis du comité, les communautés de Lyon et de Saint-Étienne devraient s'orienter vers de nouvelles perspectives de collaboration dès que la fin de la crise sanitaire, qui vient au demeurant de ralentir toutes leurs activités, leur permettrait de rouvrir une réflexion collective sur le sujet.**

Dans ce cadre, l'ULL2, qui ne faisait plus partie du projet d'université-cible, aura en quelque sorte disposé d'une plus grande liberté d'action pour marquer sa spécificité sur la place de Lyon. À l'heure actuelle, ce sont les projets qui viennent d'être déposés dans le cadre du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) qui ont permis aux universitaires lyonnais de rouvrir récemment le sujet de l'organisation de leur site. L'ULL2 s'est ainsi inscrite dans le projet LYoN eXcellences (LYNX), qui regroupe les trois universités de Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3, et six écoles³⁴, autour de certains de leurs points forts – comme la santé par exemple.

La réussite de ce projet pourrait en effet provoquer une augmentation substantielle des collaborations entre les parties prenantes, par le biais de financements partagés en matière de recherche, de formation ou d'innovation. Il reste qu'en tant qu'établissement autonome, l'ULL2 gardera son statut et sa personnalité morale, et relèvera d'une nouvelle coordination territoriale lyonnaise dont les missions restent à préciser.

En effet, le pouvoir de transformation et de structuration d'un site par l'effet des IdEx ou des I-Site³⁵ est sans commune mesure avec celui des appels à projets de type PIA4, d'autant qu'un autre projet piloté par l'école normale supérieure (ENS) de Lyon a été déposé avec Sciences Po Lyon et le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL)³⁶. L'issue de ces initiatives étant pour le moment inconnue³⁷, l'ULL2 est contrainte d'avancer une fois de plus avec prudence, en s'appuyant cependant sur quelques idées claires : la complexité d'un site tel que Lyon nécessite dans tous les cas une politique forte en matière de coordination de l'offre de formation et de développement d'une synergie de recherche, ce qui implique la création d'un cadre institutionnel stable permettant la collaboration des établissements entre eux.

Cette structuration, au demeurant, n'enlèvera rien à ce qui caractérise depuis l'origine l'identité de l'ULL2, qui se définit comme une communauté plurielle attachée à certaines valeurs : la première page du site internet institutionnel proclame en effet : « L'Université Lumière Lyon 2 - Humaniste, ouverte et engagée. Depuis sa création en 1973, l'Université Lumière Lyon 2 s'attache à porter une vision forte et exigeante de l'enseignement supérieur et de la recherche, animée par un esprit et des valeurs qui font aussi sa marque de fabrique : humaine et humaniste, engagée et solidaire, démocratique et citoyenne »³⁸.

L'ULL2 est l'opérateur majeur en région lyonnaise en matière d'arts, lettres et langues et de sciences humaines et sociales (ALL-SHS), encore qu'elle partage les étudiants de certaines de ces disciplines avec l'ENS Lyon et l'université Jean Moulin Lyon 3. Les partenariats naturels avec cet établissement sont d'ailleurs réels par le biais de collaborations entre certaines unités de recherche concernées (notamment en histoire ou en lettres), ou dans le cadre de formations de haut niveau (préparations aux concours de l'agrégation). Malgré tout, le partenaire le plus naturel de l'ULL2 serait l'université Jean Moulin Lyon 3, en raison de leur proximité thématique³⁹. Or, ces deux universités ne collaborent encore que très prudemment dans le cadre de formations co-

³³ RAE, pp. 4-5 et axes stratégiques, p. 3.

³⁴ CPE Lyon, VetAgro Sup, Insa Lyon, Centrale Lyon, Mines Saint-Étienne et ENTPE. Ce projet rassemble également les Hospices civils de Lyon, le centre Léon-Bérard, le centre hospitalier Le Vinatier et le centre international de recherche sur le cancer (CIRC), ainsi que les organismes de recherche du site (CNRS, Inserm, Inrae, Inria et IFPEN) et l'Ensa de Lyon.

³⁵ Initiatives – Science - innovation - territoires – économie.

³⁶ Projet *TransfOrming and Opening Learning ad Sciences* (Tools).

³⁷ La visite du comité Hcéres chargé de l'évaluation de l'université Lumière Lyon 2 s'est tenue début septembre 2021.

³⁸ Voir <https://www.univ-lyon2.fr/universite/decouvrir-l-universite> (page consultée le 21 octobre 2021).

³⁹ RAE, p. 5.

accréditées, ou de partage de locaux et de services. Il est clair cependant que la présidence de l'ULL2 est bien consciente de l'intérêt qu'il y aurait à aller plus loin dans le rapprochement des deux grandes universités de SHS de Lyon, même si, de l'avis du comité, une intensification des échanges entre les deux établissements serait nécessaire, malgré les démarches déjà entreprises (échanges avec Lyon 3 dès 2016-2017, échanges avec le rectorat et la DGESIP depuis début 2021).

Le comité réitère donc une des recommandations faites dans le précédent rapport d'évaluation : « Poursuivre et concrétiser les processus de rapprochement avec l'université Lyon 3 et faire émerger au sein du site de l'université de Lyon un fort pôle de SHS ».

Il existe par ailleurs une ComUE à Lyon⁴⁰, mais le projet même d'IdEx ne lui a pas permis de se développer, et, selon le comité d'évaluation, l'ULL2 devra elle-même apporter sa contribution à une redéfinition de cette instance fédérale. Elle a tout à y gagner puisqu'elle en est de toute façon partie prenante par le biais des services mutualisés (doctorat, vie étudiante, plan Campus, etc.) et par le rôle que tout président y joue de plein droit — sous la forme d'une vice-présidence.

Le comité note cependant que l'ULL2 a aussi voulu se donner un autre horizon pour échapper désormais aux contraintes des constructions institutionnelles à l'issue incertaine. À l'échelle du site lyonnais, l'ULL2 souhaite notamment s'appuyer sur d'autres types de partenariats : la dynamique de la thématique sciences et société lui permet par exemple de développer une synergie en lien avec le terreau local. Au niveau national, l'ULL2 tient à affirmer également une position de solidarité avec d'autres universités de ALL-SHS qui sont restées dans une position comparable à l'ULL2 après la vague des IdEx/I-Site — c'est le sens de l'affichage fort de la présidence de l'ULL2 au sein de l'Alliance des universités de recherche et de formation (Auref).

L'ULL2 peut donc s'attacher à défendre ses spécificités au fur et à mesure que les fruits d'une politique continue de réformes et de progrès internes à l'établissement restent la priorité affichée entre toutes. Dans un contexte qui n'est pas stabilisé, tant s'en faut, elle ne peut guère se définir autrement que par la poursuite d'efforts qui ont déjà réussi en interne ces cinq dernières années, en vertu d'une volonté de moderniser l'établissement quoi qu'il advienne. Le travail mené sur les valeurs de l'établissement, le logo et la charte graphique en est un bon exemple.

Le comité recommande que la définition d'un positionnement institutionnel clarifié soit considérée comme une priorité pour l'avenir de l'ULL2. La voie de son développement devrait nécessairement passer aussi par les axes propres déjà identifiés dans le cadre du projet d'établissement adopté en février 2019, qui restent à stabiliser et à conforter en son sein, et qui renforcent son image et sa place éminente sur le site. La définition récente de pôles de spécialité⁴¹ peut également y contribuer.

2 / La stratégie institutionnelle

a/ Des partenariats académiques classiques

Alors que la ComUE de Lyon devra être fondamentalement redéfinie si elle doit perdurer, la question des partenariats académiques pour l'ULL2 relève presque entièrement du niveau de l'établissement lui-même. Quoi que le comité ait pu entendre à ce sujet⁴², la ComUE fédérale est encore perçue comme un interlocuteur légitime pour certains partenaires institutionnels, tels que le rectorat ou la métropole, et elle joue un rôle de coordination en matière de vie étudiante, de mise en œuvre du plan Campus, etc. Elle est actionnaire de la société d'accélération du transfert de technologies (Satt) Pulsalys et a créé une fondation. Même cantonnée quasiment à la gestion des moyens mutualisés, la ComUE reste, de l'avis du comité, un outil utile dont l'affaiblissement marquerait un retour en arrière spectaculaire.

La formation doctorale a en effet gagné en visibilité en relevant d'une politique partagée au niveau du site. Le statut des écoles doctorales de site a été stabilisé en lien avec les unités mixtes de recherche (UMR), qui ont également un statut de site, en raison de la multiplicité des tutelles, et avec les unités de recherche (UR, dont certaines sont également multitutelles — certes dans une moindre mesure dans certains secteurs des ALL-SHS,

⁴⁰ ComUE université de Lyon (UdL).

⁴¹ À l'interface entre les composantes, les unités de recherche et les partenaires extérieurs de Lyon 2, les pôles de spécialité ont pour objectif de tisser des liens nouveaux entre disciplines et savoirs, entre formation et recherche, entre l'université et la société. Ces pôles, bâtis autour de huit thématiques (Action publique et citoyenneté ; Mémoires et patrimoines ; Genre ; Travail ; Humanités numériques, individus et sociétés connectées ; Villes et mobilités ; Médiations, création ; Vulnérabilités, inclusions, inégalités) sont en cours de déploiement dans l'établissement. Ils permettront de développer des approches interdisciplinaires autour des huit thématiques retenues ou d'objets communs. Voir : <https://www.univ-lyon2.fr/universite/les-poles-de-specialites> (page consultée le 26 novembre 2021) et RAE, p. 37.

⁴² Entretiens.

où la recherche a été jusqu'ici menée, pour tout ou partie, dans des équipes d'accueil. Mais la volonté affichée d'une remise à plat de l'offre de formation doctorale, légitime en soi, recentrée sur les compétences des établissements, peut amener à une moindre transversalité et à un retour à des modèles moins collaboratifs, du fait que les ALL-SHS sont réparties à Lyon entre plusieurs établissements, en proportion inégale. Concernant le partenaire naturel de l'ULL2, Lyon 3, au niveau des licences et des masters, le comité relève également encore un nombre très insuffisant de co-accréditations. **Le comité recommande une avancée significative dans le rapprochement des offres de formation des deux établissements lyonnais spécialistes de ALL-SHS.**

En dehors du site lyonnais, quelques partenariats ont été développés au fil des années, avec des universités proches (Grenoble Alpes, Savoie Mont-Blanc, Clermont Auvergne), ou un peu plus éloignées (Avignon), par le biais de cotutelles de laboratoires de recherche, ou de formations de master partagées, notamment en histoire. Les liens avec l'université de Rouen Normandie relèvent d'un cas d'espèce touchant le seul secteur des sciences de l'éducation. Ainsi, à côté de niches qu'il convient de protéger en raison de leur ancienneté et de leur qualité propre, la question des partenariats académiques au sein de la région AuRA reste posée, et l'ULL2 gagnerait à développer certains secteurs de recherche à cette échelle, ne serait-ce que pour améliorer le dialogue avec la région, dans une synergie lui ouvrant des portes nouvelles en matière d'appels à projets nationaux ou européens — qui figurent au demeurant dans ses priorités pour l'avenir. Curieusement, la volonté de décloisonnement qui a été affirmée et mise en œuvre à l'intérieur de l'établissement ne trouve pas encore de prolongements significatifs au-delà.

Étant donné que les perspectives de développement de l'établissement passeront par la réussite du projet LYNX, qui va privilégier certains secteurs des ALL-SHS (droit, économie, sociologie, etc.) et certains partenariats académiques, l'établissement gagnerait à rester vigilant pour les forces qui resteront en dehors de ce périmètre, et pour les thématiques nécessitant un lien fort avec d'autres établissements, tels que l'ENS au premier chef, en particulier dans certaines niches d'excellence (histoire et lettres).

Malgré l'affirmation d'un soutien équitablement apporté à toutes les disciplines de l'ULL2, l'évolution de l'offre de formation risque de pénaliser ces secteurs qui jouent un rôle particulier au sein des ALL-SHS. Plus généralement, la qualité de la recherche à l'ULL2 justifie qu'elle ait l'ambition de rayonner plus fortement en région et au-delà, et d'irriguer un plus grand nombre de projets partagés⁴³.

b/ Des partenariats nombreux avec le monde socio-économique

Nouer des partenariats avec les milieux socio-économiques n'est jamais évident ni facile pour une université de ALL-SHS. En effet, des pans entiers de la formation et de la recherche y relèvent de secteurs académiques dont la protection et la promotion incombent à l'université française, en lien par exemple avec la formation des maîtres, la recherche fondamentale ou la préservation du savoir patrimonial. L'ULL2 y a amplement réussi au cours du dernier contrat, ce que manifeste l'analyse de ses forces en recherche ou encore son attractivité auprès des primo-entrants, toujours sensibles à l'affichage disciplinaire des formations. Ainsi, en 2020-2021, l'ULL2 a accueilli 3 851 néobacheliers contre 3 716 l'année précédente.

L'ULL2 a néanmoins aussi de belles réussites à son actif dans le dialogue qu'elle a su construire avec les partenaires socio-économiques. Ainsi, les formations de son institut universitaire de technologie (IUT), par alternance, ont rencontré un grand succès : en dix ans, l'IUT est passé de 589 à 734 étudiants⁴⁴. Par ailleurs, la formation continue s'est développée au même rythme, surtout depuis 2018 : création d'une base de données par le service commun de la formation continue (SCFC) et le service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP) comportant 800 partenaires socio-économiques enregistrés, création de nouvelles formations en alternance en 2019, auxquelles doit s'ajouter une vingtaine de masters avec la nouvelle accréditation⁴⁵. Les partenaires sont globalement satisfaits, mais soulignent les difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour s'approprier l'offre de formation des établissements lyonnais⁴⁶.

Le point fort des relations entre l'ULL2 et le monde socio-économique en ce domaine est l'existence d'une relation suivie et bienveillante, en vertu de laquelle l'université est à l'écoute des attentes des entreprises portant sur des domaines d'intérêt ou d'études des SHS usuellement peu exploitables en leur sein. La chambre de commerce et d'industrie (CCI) souhaite également intégrer l'apport des SHS à ses stratégies dans le cadre de sa démarche qualité et responsabilité sociétale. Le point faible est le manque de réactivité des services et, plus

⁴³ RAE, p. 7.

⁴⁴ Période 2010-2020, selon la plaquette 2020 de présentation de l'IUT.

⁴⁵ RAE, p. 33

⁴⁶ Entretiens.

généralement, du cadre administratif public face aux besoins d'agilité et de flexibilité du secteur privé —, ce qui n'est pas spécifique à l'ULL2. Des adaptations, qui ont pu être faites dans le domaine des sciences dures, n'ont apparemment pas encore été réalisées dans le domaine ALL-SHS pour favoriser les partenariats.

La thématique « sciences et société⁴⁷ » s'est aujourd'hui imposée comme un axe émergent structurant, au niveau de l'établissement et de la ComUE, ce qui, avec l'aide de la métropole notamment, ouvre la voie à de nouveaux partenariats, mais les projets concrets restent encore modestes, tel celui d'une convention passée avec une recyclerie⁴⁸. Les liens avec les partenaires socio-économiques sont notamment matérialisés par le nombre important de thèses préparées dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (42 Cifre en cours en 2020)⁴⁹. À côté des liens forts unissant l'ULL2 à certaines entreprises du secteur public ou apparentées (Archeodunum, établissements médico-sociaux, agence de l'eau, etc.), il restera à créer de nouveaux liens avec le secteur privé, sur le modèle du lien noué avec Keolis⁵⁰. Il devrait pouvoir en être de même au niveau régional, étant donné que la région souhaite développer un écosystème composé de grandes entreprises et de petites et moyennes entreprises (PME) et de très petites entreprises (TPE) familiales.

Enfin, la déception ressentie par les milieux socio-économiques après l'échec de l'IdEx nécessiterait certainement, du point de vue du comité, un effort particulier pour les rassurer. C'est, à n'en pas douter, un des grands enjeux liés à la question encore ouverte de la structuration du site, le paysage universitaire lyonnais demeurant à la fois riche et complexe pour le moment.

⁴⁷ L'ULL2 vient au demeurant d'obtenir une dotation de 50 000 € dans le cadre d'un appel à labellisation « Science avec et pour la société » lancé par le Mesri. Voir : <https://www.univ-lyon2.fr/presse-medias/resultats-de-lappel-a-projet-%C2%AB-science-avec-et-pour-la-societe-%C2%BB-une-premiere-reconnaissance-pour-luniversite-lumiere-lyon-2> (page consultée le 26 novembre 2021).

⁴⁸ Entretiens.

⁴⁹ Livret de la recherche de l'université Lumière Lyon 2, édition 2021, p. 9.

⁵⁰ Keolis est une société anonyme de transport public franco-québécoise du secteur des transports de voyageurs. Elle exploite notamment le réseau des transports en commun lyonnais (TCL) pour le compte du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), autorité organisatrice des transports de la métropole de Lyon et du département du Rhône.

La gouvernance et le pilotage de l'établissement

1/ Une refonte volontariste de l'organisation au service du projet

D'une part, dans la conclusion de son précédent rapport publié en octobre 2015, le comité d'experts déplorait « des cloisonnements excessifs et des relais insuffisants ». D'autre part, le projet d'établissement 2019 affiche des ambitions transversales : le développement des services numériques, la transition écologique, l'égalité et la lutte contre les discriminations et la transformation des campus. La gouvernance a ainsi déployé une nouvelle organisation des directions et des services pour favoriser un travail transversal et ainsi améliorer le service rendu à l'utilisateur⁵¹.

L'organisation actuelle s'inspire des regroupements opérés dans les collectivités locales et dans les universités pour obtenir une masse critique de professionnalisme et d'expertise. Architectes de ce nouvel organigramme, la présidence et la direction générale des services (DGS) ont créé onze grandes directions (recherche et études doctorales [DRED], affaires financières [DAF], affaires juridiques, institutionnelles et des marchés [DAJIM], ressources humaines et action sociale [DRHAS], systèmes d'information [DSI], formation et vie étudiante [DFVE], action culturelle et diffusion des savoirs [DACDS], communication [DIRCOM], immobilier [DIMMO], relations internationales [DRI] et documentation/service commun de la documentation [SCD])⁵². Ce modèle organisationnel en râteau permet aux composantes d'identifier aisément les missions de chaque direction. La gouvernance cherche ainsi à renforcer la dimension de soutien en expertise et en ingénierie à destination des enseignants et des chercheurs. Elle permet également d'introduire la dimension de pilotage dans chacun des domaines d'intervention des directions.

À l'intérieur d'un même périmètre de gouvernance, chaque directrice ou directeur administratif dialogue ainsi avec la vice-présidence de référence pour contribuer à l'exécution du projet stratégique d'une part, et en évaluer les moyens pour le réaliser d'autre part. Il s'agit là de mettre en place une articulation fluide entre l'échelon politique et l'échelon opérationnel. Cependant, cette organisation ne répond pas à la nécessité d'un travail plus transversal entre les directions. Consciente de cette faiblesse, la gouvernance avait prévu d'organiser des séminaires et des ateliers collaboratifs dès 2019, mais la crise sanitaire est venue bouleverser ce projet. Des réunions ont néanmoins été mises en place : entre les directions, entre les directions et les composantes, et entre les encadrants.

Une solution alternative aurait pu consister dans le regroupement des directions au sein d'une direction générale déléguée afin de fédérer les compétences techniques autour d'un même objectif.

Le comité recommande de mettre en place les séminaires et les ateliers collaboratifs dès que l'occasion se présentera afin de ne pas laisser s'installer un fonctionnement en tuyaux d'orgue entre les directions, fonctionnement contraire à la transversalité recherchée.

2/ Un pouvoir exécutif très présent

Le fonctionnement global de la gouvernance interne repose sur une architecture classique d'aller-retour entre instances de différents niveaux visant à assurer que l'ensemble de la communauté partage les orientations générales de la politique d'établissement et participe à sa mise en œuvre. Ces voies organisées du dialogue sont complétées par des plans spécifiques de consultation élargie sur des sujets plus exceptionnels, et par la possibilité de multiples échanges directs entre les acteurs, y compris avec la présidence. Cette volonté de faire participer la communauté aux choix politiques se trouve illustrée dans le RAE⁵³ : elle recense les nombres de réunion des instances prévues par le Code de l'éducation et par les statuts de l'université sur trois ans. Le RAE énonce la mise en place systématique de réunions préparatoires aux conseils centraux, une planification semestrielle des instances et des temps d'échanges thématiques présentés non pas pour vote, mais pour discussion⁵⁴.

⁵¹ RAE, p. 9.

⁵² D'après l'organigramme déposé en annexe au rapport d'autoévaluation. L'organisation décrite a évolué depuis la visite du comité : dans la nouvelle organisation, il n'y a plus de DFVE, mais une direction de la formation d'une part et une direction de la vie étudiante d'autre part. De plus, une direction Science et société a été créée.

⁵³ Fiche d'indicateurs 2C, déposée en annexe au RAE.

⁵⁴ RAE, p. 10.

Le RAE expose également que la gouvernance a, chaque fois, convoqué la communauté en assemblée générale pour présenter les orientations structurelles de l'établissement⁵⁵ : le projet IdEx et le devenir du site, le projet d'établissement, l'accréditation, la mise en place de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche ou le projet de *Learning Center La Ruche*.

Le dialogue de gestion tenu chaque année avec les services, les laboratoires et les composantes porte avant tout sur la qualité des données collectées afin de construire le budget. Mais, la présidence souhaite qu'il devienne également un temps d'échanges permettant d'expliquer et de partager les orientations stratégiques définies par la gouvernance dans un cadre pluriannuel.

Pourtant, ces assemblées et la formalisation rigoureuse de la préparation des conseils centraux et autres instances ne semblent pas donner entière satisfaction aux représentants des personnels élus rencontrés. De leur point de vue, la présidence communique uniquement sur l'état d'instruction des dossiers en amont sans vraiment tenir compte ultérieurement des observations formulées et des avis contraires.

L'ULL2 affiche une structure organisationnelle hiérarchique et pyramidale, et le conseil des directeurs de composante est l'exemple même d'une assemblée qui regroupe effectivement toutes les directions de composantes de l'établissement, mais dont le rôle se réduit parfois à celui d'une vaste chambre d'enregistrement⁵⁶, ce qui génère de la frustration et n'aide pas les composantes à s'approprier de façon dynamique les projets définis par l'équipe de direction.

On peut donc souhaiter un fonctionnement plus participatif de la communauté universitaire à la vie de l'établissement.

Au cours de la période considérée, le pouvoir exécutif incarné par l'équipe présidentielle s'est révélé fortement impliqué dans le pilotage et résolument déterminé à concrétiser le projet d'établissement : outre les vice-présidences institutionnelles, la présidence s'est entourée de vice-présidences politiques portant les axes du projet. La déclinaison opérationnelle s'appuie sur des directions administratives et techniques composées d'experts dans leur domaine de compétence, qui sont coordonnées par une équipe restreinte composée de la présidence et de la DGS. Si l'exécutif fixe ainsi les objectifs, les composantes cependant ont toute liberté pour les atteindre, mais en respectant le cadre politique et financier établi en amont⁵⁷. Ce fonctionnement laisse place à la responsabilité, au pragmatisme et au mérite, mais suppose que la communauté accepte un modèle managérial inspiré des principes de la nouvelle gestion publique.

Or, la mise en œuvre de cette nouvelle structuration apparaît comme source de vives inquiétudes à différents niveaux de la communauté universitaire.

Le comité recommande d'inclure dans la conduite des axes du projet amorcés ou projetés un dialogue qui portera sur leurs conséquences dans l'organisation des missions et des circuits de décision, en associant largement les différents acteurs de la gouvernance aux déclinaisons opérationnelles des projets à leurs différents stades de réalisation.

3 / Une démarche qualité uniquement esquissée

Le précédent rapport du Hcéres qualifiait la démarche qualité de convaincante en énumérant une série d'initiatives que l'établissement avait prises pour mesurer son activité en développant des batteries d'indicateurs⁵⁸. D'ailleurs, la richesse statistique des annexes au RAE pour cette présente évaluation illustre parfaitement cet énoncé.

Cependant, si la recherche de la qualité se trouve à plusieurs reprises affirmée dans le RAE comme dans le document décrivant les axes stratégiques de l'établissement, la démarche qualité n'est pas abordée d'une manière globale par l'établissement.

⁵⁵ RAE, p. 11.

⁵⁶ Entretiens

⁵⁷ Nous renouvelons au passage la suggestion formulée dans le précédent rapport d'évaluation : « Mettre en place des contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes, pour les mobiliser dans une ambition politique partagée. »

⁵⁸ Prédécent rapport d'évaluation Hcéres, p. 10.

Néanmoins, le projet d'établissement adopté en février 2019 prévoit de « développer une démarche qualité qui réponde aux exigences du service public. Il s'agit de s'assurer que les pratiques, l'organisation et l'accomplissement de l'ensemble de nos activités répondent au niveau de qualité que requièrent nos missions auprès du public. »⁵⁹

Aujourd'hui, certaines directions se sont engagées sur cette voie, à leur initiative, et à des niveaux de développement variable : contrôle interne financier et comptable dans la sphère financière, mesure de l'impact des messages pour le volet communication, pilotage de la masse salariale dans le champ des ressources humaines, mise en place du dispositif Marianne⁶⁰ pour le service commun de documentation, enquêtes auprès des usagers dans le domaine de l'accueil ou de la vie étudiante⁶¹.

Le comité souligne qu'en matière d'amélioration de la qualité des formations (AQF), seule la connaissance des publics inscrits est suivie en détail⁶².

Il n'existe pas de système d'information décisionnel abouti et exhaustif, qui permettrait à la gouvernance d'apprécier l'évolution de l'ensemble des activités et de piloter l'établissement en conséquence.

Le comité recommande à l'établissement de s'engager concrètement vers une politique destinée à créer une dynamique d'amélioration continue et de diffusion de la culture qualité au sein de la communauté universitaire par des initiatives, des innovations et des expérimentations, tout en s'appuyant sur les valeurs qu'elle revendique : réussite, inclusion, transition écologique et développement durable. L'équipe présidentielle devrait promouvoir cette politique et l'élaborer en concertation avec l'ensemble de l'encadrement pour être relayée dans les services et les composantes.

4 / Une communication institutionnelle dont la maîtrise autorise une gestion déconcentrée dans les composantes

La direction de la communication (DIRCOM), qui assure la maîtrise d'œuvre de la communication institutionnelle, ne se trouve pas directement rattachée à la présidence. Ce choix organisationnel démontre qu'elle déploie une politique de communication au service de l'établissement et non pas au bénéfice de la présidence.

Le précédent rapport du Hcéres pointait un déficit de communication interne. La solution pour y remédier a consisté à renforcer l'identité de l'université Lumière Lyon 2 entendue comme vecteur de cohésion de la communauté universitaire et signe de distinction au sein de l'environnement institutionnel et économique. Le RAE expose que la communauté a fait l'objet d'une large consultation pour déterminer les valeurs portées par l'établissement et définir le logo qui les symboliserait, ainsi que la charte graphique qui en découle⁶³.

Sur ce socle, la DIRCOM a développé des supports de communication adaptés à chaque public : Facebook pour les jeunes, Twitter pour les médias, Instagram et YouTube pour les supports vidéo, communiqués de presse, lettres d'information pour les personnels. Installation d'une signalétique et identification des bâtiments par des noms sont désormais achevés.

La DIRCOM organise des formations à destination des responsables des composantes et des laboratoires aux bons usages de la messagerie électronique et aux principes de la communication institutionnelle.

De ce fait, l'établissement dispose aujourd'hui d'un dispositif de communication institutionnelle qui promeut à la fois sa notoriété (ce que l'on sait de lui) et sa renommée (ce que l'on pense de lui) afin de corriger l'image d'une université « chahuteuse et chahutée »⁶⁴. Le site internet propose un panorama d'informations par thèmes doté d'un moteur de recherche intuitif. Il agrège 21 sites propres à l'université ou aux composantes, illustrant ainsi le caractère déconcentré de la communication.

⁵⁹ Projet d'établissement Lyon 2, 2019, p. 42.

⁶⁰ Le référentiel Marianne définit un ensemble d'engagements portant sur les modalités d'accueil des usagers dans les services publics (étudiants à l'université par exemple).

⁶¹ RAE, p. 12.

⁶² Voir, par exemple, Alexia Stumpf et Paul-André Garessus, « Comment évaluer la qualité d'une formation pour l'améliorer ? », *Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur* [en ligne], 33(1) | 2017, mis en ligne le 06 mars 2017, consulté le 21 octobre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ripes/1196> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ripes.1196>.

⁶³ RAE, p. 12.

⁶⁴ Source : entretiens.

Le comité recommande donc à l'établissement de s'engager dans la prochaine étape, qui pourrait consister à communiquer sur la marque institutionnelle pour faire connaître les offres et les services de formation initiale et continue, pour les promouvoir, et ainsi augmenter les ressources propres que cherche à obtenir l'établissement.

5 / Les grandes fonctions du pilotage : ressources humaines, finance, immobilier, système d'information

a/ Une direction des ressources humaines et de l'action sociale structurée pour accompagner le changement

Le précédent rapport du Hcéres de 2015 qualifiait la direction des ressources humaines (DRH) de convalescente⁶⁵. Cinq ans plus tard, le rapport d'autoévaluation précise qu'au fil des années, l'université a fait en sorte de se doter d'une direction des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS) centralisée, transversale aux composantes et aux services de l'établissement⁶⁶.

L'ensemble des axes constituant une politique des ressources humaines fait l'objet d'une attention toute particulière. L'université a d'abord choisi de renforcer la professionnalisation des agents composant la DRHAS par les leviers du recrutement et de la formation pour atteindre les compétences requises. Symbole du caractère stratégique du sujet, la précédente directrice des ressources humaines est devenue directrice générale des services et la directrice des ressources humaines a rang de DGS adjointe.

L'université déploie une politique d'accompagnement des enseignants, quel que soit leur corps d'appartenance, et aux doctorants vacataires⁶⁷, articulée autour d'un parcours de formation et d'un service de pédagogie du supérieur⁶⁸. Innovations dans l'art de l'enseignement et appréhension des outils numériques font ainsi l'objet de modules de formation. Pour mieux intégrer les enseignants vacataires, au-delà de la charte adoptée en 2016, la DRHAS et le vice-président en charge des personnels, de l'action sociale et des ressources budgétaires ont élaboré une fiche de synthèse et une circulaire, à destination des composantes et des services, exposant les problématiques et portant sur des modalités de bon accueil et des règles de gestion.

L'établissement accompagne également les personnels Biats, titulaires et vacataires, dès leur arrivée et tout au long de leur parcours professionnel, pour favoriser leur intégration, adapter leurs compétences à l'évolution des emplois et servir un régime indemnitaire attractif. Il favorise la transversalité lors de séances d'échange de pratiques ou de co-développement associant les responsables administratifs et financiers des composantes et les autres personnels encadrants⁶⁹.

L'université s'attache à promouvoir la qualité de vie au travail en mettant en œuvre diverses actions, dont certaines en partenariat avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) : diagnostic et cellule de veille des risques psycho-sociaux, cellule de veille sur les violences sexuelles et sexistes, rédaction d'un schéma directeur du handicap, nomination d'une référente déontologie et d'une référente intégrité de la recherche. L'établissement vient d'achever la rédaction d'un plan visant à atteindre l'égalité professionnelle. Au-delà des pathologies du monde du travail, l'ULL2 favorise la cohésion en soutenant l'association des personnels dans ses activités culturelles et sportives. L'université développe enfin des dispositifs d'action sociale en liaison avec une assistante sociale se consacrant au personnel.

Sur le plan technique, la DRHAS utilise des outils informatiques assurant la gestion administrative et financière des personnels débouchant sur une paie à façon SIHAM⁷⁰ et OSE⁷¹. Ce suivi est d'autant plus nécessaire que l'évolution de la masse salariale suit une courbe ascendante depuis 2016 : le ratio des dépenses de personnels par rapport aux produits encaissables est passé de 81 % à 83,1 % en 2020. Cette augmentation résulte d'une volonté affirmée de résoudre la précarité des contractuels et de proposer un régime indemnitaire favorisant des recrutements de cadres qualifiés et spécialisés. Désormais, l'établissement a bien intégré que l'évolution de son dispositif des emplois ne peut se faire qu'à périmètre constant sauf augmentation substantielle de ses ressources propres. C'est la raison pour laquelle il s'est lancé dans l'actualisation d'une cartographie des emplois pour déterminer les besoins en formations, prémices d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des

⁶⁵ Précédent rapport d'évaluation Hcéres, p. 25.

⁶⁶ RAE, p. 17.

⁶⁷ RAE, p. 19.

⁶⁸ Voir contrat 2016-2021, jalon 4.

⁶⁹ RAE, p. 19.

⁷⁰ Logiciel de gestion des ressources humaines intégré, fondé sur la solution HR Access, éditée par Sopra HR.

⁷¹ Organisation des services d'enseignement, application de saisie des enseignements développée par l'université de Caen Normandie.

emplois et des compétences (GPEEC). D'ailleurs, deux services de la DRHAS illustrent ces impératifs : le service de la formation, du recrutement et du développement des compétences (FRDC), d'une part ; le service pilotage des outils et de la masse salariale (POMS), d'autre part.

De ce fait, la DRH communique régulièrement vers les personnels par la voie d'une lettre d'information hebdomadaire. Elle mène chaque année plus d'une centaine d'entretiens individuels, suivis plus rarement d'accompagnement collectif⁷². Elle respecte scrupuleusement le cadre légal du dialogue social en communiquant dans les délais les documents soumis aux instances. La présidence de l'établissement, accompagnée de la DGS et de la DRHAS, reçoit en outre directement les représentants des personnels en audience de façon informelle, ce qui ne donne pas lieu à compte rendu.

Cependant, s'ils ont le sentiment d'être malgré tout informés, les représentants des personnels élus aux instances institutionnelles regrettent de ne pas être parties prenantes à l'élaboration de la stratégie : le projet d'établissement 2021-2025 a sollicité chaque membre de la communauté éducative, mais pas les élus élus qualités. Les élus n'ont pas participé à la rédaction du RAE et l'ont découvert lors de sa présentation au conseil d'administration du 30 avril 2021 ; il en est de même pour les axes stratégiques présentés au CA du 9 juillet 2021. Ils sont bien conscients de l'investissement en temps qu'une participation plus active suppose ; c'est la raison pour laquelle ils misent beaucoup sur la prochaine fusion du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) au sein du comité social d'administration, prévu par l'article 4 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, moins exigeante en heures de préparation et de présence. Mais ils craignent que la fusion des comités étouffe encore plus le débat.

Depuis 2016 et tout au long de la période évaluée, l'université a méthodiquement structuré la fonction des ressources humaines pour répondre aux exigences managériales d'un établissement autonome en développement. De l'avis du comité, elle semble prête pour accompagner l'exécution du projet d'établissement 2021-2025 et conduire le changement qu'il propose.

Cependant, le comité recommande, au-delà du baromètre social en projet, de continuer à prendre le temps d'associer en amont les personnels et leurs représentants pour éviter les crispations, telles que celles que la récente réorganisation des services a engendrées.

b/ Une fonction financière et comptable solide, qui maîtrise les grands équilibres

Depuis 2016, l'établissement a accru les compétences des agents de la sphère financière, tant lors des recrutements que par les formations d'adaptation à l'emploi. Désormais, expérience et connaissance de l'environnement réglementaire constituent de véritables atouts pour le pilotage budgétaire et financier.

L'université, comme un grand nombre d'établissements, a véritablement adopté la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) en 2017, tout en se livrant à l'exercice de manière pédagogique depuis 2014 : cette évolution a entraîné le basculement technique vers le système d'information financier analytique et comptable (logiciel SIFAC), aujourd'hui opérationnel, et une refonte partielle des pratiques au sein des services. Pour mener à bien cette réforme, l'agence comptable s'est recentrée sur la mission initiale avec l'option du service facturier pour laisser la fonction financière et budgétaire à l'ordonnateur.

L'université pratique de façon structurée le dialogue budgétaire comme le décrit le jalon 8 du contrat 2016-2021. Lancé en CA par un débat d'orientation budgétaire, il se décline au printemps et au cours de l'été dans les composantes et les unités de recherche. Une procédure a été établie, qui repose sur une étroite collaboration entre la vice-présidence en charge du personnel, de l'action sociale et des ressources budgétaires, la DAF et la DRHAS et sur la consultation de tous les acteurs, avant la rédaction de la lettre de cadrage budgétaire. Sont abordés recensement des moyens et campagne d'emplois. La gouvernance arbitre entre les hypothèses avant le vote du CA⁷³. Le document soumis à l'approbation de l'assemblée expose les orientations politiques de l'exercice financier à venir. C'est cette dimension que la gouvernance souhaite introduire désormais dans le dialogue budgétaire –, initiative qui marque la cohérence d'un travail politique mené en équipe.

⁷² RAE, indicateur 2F.

La DAJIM assure le respect de la politique d'achats et des règles de la commande publique en liaison avec la DAF, afin de recenser avec exhaustivité l'ensemble des engagements de l'établissement envers les tiers dans le système d'information.

Comme les délégations de signature sont très restreintes, la DAF examine les demandes d'achats exprimées par les composantes. Outre l'exécution du budget, la DAF en assure le suivi en coordination avec les responsables administratifs et financiers des centres de responsabilité budgétaire que constituent les composantes et les unités de recherche. Parallèlement, elle vise la centralisation d'informations nécessaires à la collecte exhaustive des recettes.

Comme nombre d'universités à dominante ALL-SHS, l'ULL2 ne dispose que d'une faible marge de manœuvre budgétaire, puisque la subvention pour charge de service public constitue 80 % du budget de fonctionnement en 2019⁷⁴ et que les dépenses de personnels représentent 84 % de ce budget de fonctionnement.

En conséquence, l'établissement va accentuer le pilotage infra-annuel et développer les ressources propres qu'il a identifiées : soutenabilité de l'offre en formation continue, valorisation des frais de gestion de conventions de recherche, droits d'inscription différenciés, valorisation du patrimoine, recherche de financements et collecte du solde de la taxe d'apprentissage laissé à la discrétion du redevable.

L'ULL2 dispose donc d'une fonction financière suffisamment solide pour accompagner son prochain projet stratégique. Selon le comité, un des prochains enjeux sera la mise en œuvre d'une comptabilité analytique, permettant de calculer la rentabilité des activités de la formation continue et des appels à projets.

c/ Une gestion des infrastructures complexe, mais abordée dans toutes ses dimensions

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2018-2022 précise que « Les activités de l'Université Lumière Lyon 2 s'exercent sur deux campus principaux : le campus Porte des Alpes et le campus Berges du Rhône, ainsi que sur d'autres sites moins importants dans la métropole. Les surfaces bâties utilisées représentent environ 148 000 m² de surface hors œuvre nette et 140 000 m² de surface de plancher. »

Identifiée comme vecteur de développement, la gestion des infrastructures relève d'une direction de l'immobilier (DIMMO) issue d'une fusion en 2017 de trois services : logistique, patrimoine et sécurité. Ainsi sont rassemblées diverses compétences destinées à mieux répondre à la demande de la communauté. Afin d'articuler décisions politiques et compétences techniques, la direction travaille en étroite collaboration avec la DAF et la direction des systèmes d'information sous le pilotage de la DGS. Cette collaboration permet d'envisager concomitamment les dimensions humaines et techniques d'une opération immobilière. Cette recherche d'efficacité s'est traduite en 2021 par l'éligibilité de six projets au Plan de Relance. Le RAE ajoute que l'établissement associe désormais les usagers dès la phase de conception des projets : le musée des moulages et la Ruhe sur le campus Portes des Alpes⁷⁵.

Le diagnostic réalisé pour établir le SPSI permet à l'établissement de concrétiser l'axe stratégique transition énergétique et écologique en promouvant à la fois les performances énergétiques des bâtiments et la qualité des conditions d'études sur les campus : prise en compte du handicap, salles de cours, tiers-lieux et espaces de convivialité.

Au-delà de l'éloignement des campus, c'est l'hétérogénéité des bâtiments sur le plan de la vétusté qui pèse sur la politique immobilière de l'établissement. Le campus Berges du Rhône et ses bâtiments du XIX^e siècle dénommés « quadrilatère » ont fait l'objet d'une rénovation financée par le Plan Campus, complétée par une opération dite Post Campus destinée à améliorer les conditions de vie sur ce campus. La rénovation de certains bâtiments du campus Portes des Alpes, édifié en 1970, est inscrite au projet du prochain contrat de plan État-Région (CPER) non encore arrêté. L'implantation de l'université dans l'Est lyonnais accueillera prochainement un *Learning Center* (La Ruhe) et une résidence universitaire multiservices.

Durant la période évaluée, l'université a fortement fait appel à son fonds de roulement mobilisable pour autofinancer ses investissements : en 2019, 41 % des dépenses d'investissement étaient couvertes par la

⁷⁴ Compte financier 2019.

⁷⁵ RAE, p. 24.

capacité d'autofinancement, 245 % en 2018 et 111 % en 2017⁷⁶, alors que le seuil de vigilance fixé par le ministère se situe à 30 %.

Cependant, au-delà des projets de construction, le financement de la maintenance du patrimoine nécessite de reconstituer le fonds de roulement mobilisable à hauteur de 3 M€ par an, selon les calculs de l'agent comptable⁷⁷. La fonction financière et la fonction patrimoniale ont nettement identifié cet impératif pour réagir au cas où il ne se réaliserait pas.

La gouvernance peut donc s'appuyer sur l'expertise de la fonction patrimoniale pour construire et réaliser son projet stratégique. Il demeure que la recommandation formulée dans le précédent rapport d'évaluation reste valable quant à la nécessité de poursuivre de façon volontariste les efforts déjà engagés pour rénover le campus de Porte des Alpes⁷⁸.

d/ Une approche des systèmes d'information très engagée dans la qualité de service

L'ULL2 attache une importance considérable au développement d'une politique du numérique de qualité au service de la communauté. D'une part, une vice-présidente chargée des usages du numérique coordonne l'activité de la direction des systèmes d'information (DSI) et du service pédagogie du supérieur.

D'autre part, le schéma directeur des systèmes d'information et du numérique (SDSIN), lancé en 2019 et voté en mars 2021, constitue un projet phare de l'établissement. Ces deux éléments indiquent que l'utilisateur se trouve maintenant au cœur de la réflexion.

Pour mener à bien l'exécution de ce schéma directeur, l'université a constitué un comité de pilotage associant la vice-présidence chargée des usages du numérique, la DAF, la DRHAS et la DIMMO pour s'assurer de la soutenabilité budgétaire et technique des projets qu'il prévoit.

La DSI travaille en mode centralisé, tant sur les infrastructures que sur la maintenance des matériels et des logiciels, mais intervient autant que nécessaire sur tous les sites de l'établissement. Elle fait également appel à des vacataires étudiants pour jouer le rôle d'appareilleurs numériques, relais de la DSI, pour préparer techniquement le matériel audiovisuel utilisé lors des enseignements. La région AuRA subventionne actuellement le financement des rémunérations de ces vacataires. Lyon 2 souhaiterait parvenir à pérenniser ce dispositif sur les ressources propres de l'établissement pour garantir la continuité de ce service rendu à la pédagogie.

La DSI a montré ses capacités d'adaptation à la crise sanitaire pour répondre à la nécessité de poursuivre l'activité en période de confinement. Elle a sécurisé les réseaux et les matériels consacrés aux personnels, préparé et remis des ordinateurs et des clés 4G aux étudiants en rupture numérique. Elle a contribué au développement des enseignements en ligne.

L'ULL2 a déployé les outils proposés par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (Amue) pour structurer les fonctions de pilotage : Apogée⁷⁹, SIFAC, SIHAM et a recours à des logiciels proposés par des éditeurs, soit en les acquérant soit en souscrivant un abonnement à des services SaaS⁸⁰. Elle économise ainsi des heures de développement interne.

Considérant que les conditions d'études constituent l'un des facteurs essentiels pour réussir ses études, l'université met à disposition de sa communauté étudiante un guichet de services numériques (messagerie, emplois du temps consultables en ligne et mis à jour en temps réel, plateforme de cours, etc.) et des équipements pour répondre aux besoins de tous. Elle offre également l'accès à de nombreuses ressources, en particulier sa bibliothèque électronique, des salles de travail informatiques et un réseau wifi qu'elle perfectionne sans cesse.

⁷⁶ Compte financier 2019, p. 15.

⁷⁷ Calculs figurant au compte financier 2019, pp. 68-69.

⁷⁸ Voir, par exemple, une vidéo présentant les évolutions du campus Porte des Alpes : <https://www.youtube.com/watch?v=B12hNCBZ5Ds> (page consultée le 26 novembre 2021).

⁷⁹ Application pour l'organisation et la gestion des enseignements et des étudiants, progiciel de gestion intégrée.

⁸⁰ Software as a Service pour logiciel en tant que service.

L'université déploie enfin une politique de sécurité numérique en inculquant aux utilisateurs les préconisations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) , et elle s'appuie pour cela, d'une part sur la DSI pour la partie sécurité des systèmes, d'autre part sur la DAJIM pour la protection des données⁸¹.

Le SDSIN est qualifié d'ambitieux et d'évolutif afin de répondre aux besoins émergents. Cependant, sa réalisation dépend des marges de manœuvre financières de l'établissement pour l'autofinancer.

Le comité recommande que la commission numérique communique largement auprès de la communauté sur les projets réalisés et également sur les ambitions qu'il conviendrait de reporter par manque de financement.

⁸¹ Source : règlement intérieur de l'université Lumière Lyon 2. Annexe 7 Charte informatique et du numérique à destination des utilisateur/trices.

La recherche et la formation

1 / La politique de recherche

La politique de recherche de l'université Lumière Lyon 2 est fondée sur la volonté de défendre les spécificités du secteur ALL-SHS, en lien avec les partenaires du site Lyon - Saint-Étienne. Celle-ci s'est illustrée au sein de la ComUE, puis dans le cadre de l'IDEXLYON (alors même que l'ULL2 ne faisait pas partie du consortium de l'université-cible), avant d'être repositionnée récemment dans le cadre de partenariats plus étroits avec les universités du site lyonnais à l'occasion de la construction d'un projet relevant du PIA4⁸².

L'ULL2 est particulièrement impliquée dans les secteurs disciplinaires de la science politique, de la sociologie, de la linguistique, de l'anthropologie et de l'archéologie. Par exemple, les recherches dans le champ des sciences du langage sont d'excellent niveau et les deux unités mixtes de recherche, Dynamique du langage (DDL) et Interactions, corpus, apprentissages, représentations (ICAR) sont à l'origine du LabEx *Advanced Studies on Language Complexity* (ASLAN). Dans le champ de l'histoire, les EC et chercheurs du laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), unité mixte de recherche, sont à l'origine de près de 2 000 publications sur la durée du contrat. Les recherches en archéologie (UMRs Archéorient et Histoire et sources des mondes antiques [HISOMA]) mais aussi en économie (UMR Groupe d'analyse et de théorie économique [GATE]) sont également dynamiques au sein de l'ULL2⁸³. L'ULL2 figure, par conséquent, en bonne place pour l'année 2021 dans les classement par thématique du *QS World University Rankings*⁸⁴ (5^e rang national et 151^e mondial pour la linguistique, 10^e rang national et 251^e mondial pour les langues) et du *Times Higher Education*⁸⁵ (12^e rang national et 501^e mondial pour l'éducation, 13^e rang national et 501^e mondial pour la psychologie, 15^e rang national et 401^e mondial pour les arts et sciences humaines, 24^e rang national et 601^e rang mondial pour les sciences humaines). Enfin, entre 2016 et 2020, six EC de l'ULL2 ont été nommés membres junior et une EC membre senior de l'Institut universitaire de France (IUF)⁸⁶.

a/ Des moyens augmentés et réorganisés

L'établissement a commencé à se doter des moyens de mise en œuvre de sa politique de recherche en effectuant une forte restructuration et une nette modernisation des services d'appui et de pilotage des activités dans ce domaine. La réforme de la DRED, en cours, la création d'une conférence des directions de composante, à laquelle sont intégrées les directions d'unité de recherche, l'implication de la recherche, et en particulier des doctorants, dans les dispositifs de formation, l'activation d'une cellule d'accompagnement au montage de projets, la nomination d'un référent intégrité scientifique, la mise en place de moyens de collecte et d'analyse d'indicateurs permanents quant à l'autoévaluation de la recherche (entre 2016 et 2020 : nombre de projets ANR⁸⁷ ou européens H2020 déposés et obtenus, provenances et montants des fonds en direction de la recherche, dotations annuelles globales allouées aux unités de recherche, etc.)⁸⁸, sont autant de leviers que l'université a utilisés, ou souhaite utiliser, pour la concrétisation de son projet d'établissement⁸⁹. Enfin, l'adoption par le CA de l'ULL2 en mars 2021 du SDSIN (cf. 5/ c/) devrait aider le secteur de la recherche. Le suivi des projets pourra ainsi être intégré et la diffusion des produits de la recherche intensifiée par l'exploitation d'une Web TV recherche ou la constitution de bases de données en accès ouvert.

Les moyens alloués aux unités de recherche ont ainsi été revus, avec une part fixe à hauteur de 75 % et une part variable versée sur projet ou indexée sur des facteurs de rayonnement (dépôt en archive ouverte), etc. Le dispositif renforce l'intéressement des unités de recherche dans le calcul de la dotation tout en préservant une part importante et récurrente en lien direct avec les effectifs. Le dispositif ASTRE⁹⁰, lancé en 2018, en est un exemple important : dispositif interne d'amorçage de projets au fil de l'eau, il permet des financements de

⁸² Appel à projets « Excellence sous toutes ses formes », voir : <https://anr.fr/fr/detail/call/excellences-sous-toutes-ses-formes-excellences-appel-a-projets-2021/> (page consultée le 21 octobre 2021).

⁸³ Hcéres, département d'évaluation de la recherche (DER), *Synthèse des évaluations de la recherche du site de Lyon-Saint-Étienne*, publiée le 09 décembre 2021, p. 10 et pp. 21-22.

⁸⁴ *QS World University Rankings By Subject 2021*, https://www.topuniversities.com/subject-rankings/2021?utm_source=topnav

⁸⁵ *Times Higher Education – World University Rankings by subject 2021*, <https://www.timeshighereducation.com/world-university-rankings/by-subject>

⁸⁶ Extraction #DataESR – les nominations à l'IUF. Pour l'ULL2, on dénombre 43 nominations à l'IUF depuis 1991 : 23 nominations en tant que membre junior, 16 nominations en tant que membre senior, une nomination en tant que membre senior précédemment junior, deux nominations en tant que membre senior précédemment senior, une nomination en tant que membre senior précédemment junior puis senior.

⁸⁷ Agence nationale de la recherche.

⁸⁸ RAE, p. 76.

⁸⁹ RAE, p. 25 et entretiens sur site (septembre 2021).

⁹⁰ RAE, p. 27 et entretiens sur site (septembre 2021).

10 000 € alimentant notamment une pépinière à projets ANR / ERC⁹¹. Ce dispositif, financé sur le préciput des projets existants, reste toutefois peu utilisé⁹². 29 projets ANR ont ainsi été obtenus entre 2016 et 2020, et 54 si la statistique est étendue aux projets hébergés⁹³. Pour ce qui est des projets européens H2020, 45 projets ont été déposés entre 2016 et 2020 et seulement quatre ont été obtenus⁹⁴.

Le comité recommande, pour qu'il soit plus efficace, que le dispositif ASTRE soit mieux relayé par les instances de l'établissement, notamment par la commission de la recherche.

Les orientations du prochain quinquennal mettent en avant le dialogue avec la société civile et le transfert des résultats de la recherche : l'université s'est d'ores et déjà dotée des relais stratégiques de cette politique par la création d'une vice-présidence sciences et société, d'une future direction qui sera rattachée à cette vice-présidence, et par la rédaction d'un annuaire des forces de recherche visant à la fois la coopération interne entre les unités de recherche et la communication vers les partenaires institutionnels et socio-économiques.

b/ Une recherche résiliente et volontaire

L'établissement est fort de 32 unités de recherche (16 unités mixtes de recherche [UMR] en cotutelle avec le CNRS, 14 équipes d'accueil [EA] et une unité de service et de recherche [USR]⁹⁵), six fédérations et une maison des sciences de l'Homme [MSH Lyon-Saint-Étienne]) qui travaillent dans leurs réseaux propres : l'objectif est à présent de les amener à dialoguer et à se structurer autour d'un projet pleinement partagé.

Les EC de Lyon 2 travaillent, pour la plupart, en étroite collaboration avec des chercheurs du CNRS (lorsqu'ils sont rattachés à une UMR) et avec des EC issus d'autres établissements du site Lyon-Saint Étienne (Lyon 3, ENS Lyon, etc.). Les unités de recherche de Lyon 2 sont, en effet, pour une majorité d'entre elles, multi-tutelles, certaines d'entre elles ayant même pour cotutelle des établissements extérieurs au site (école des hautes études en sciences sociales [EHESS], université Grenoble Alpes [UGA], université Clermont Auvergne [UCA], Avignon Université)⁹⁶. Le RAE ne mentionne pas explicitement les relations partenariales que Lyon 2 entretient avec les autres établissements du site Lyon-Saint Étienne pour la gestion des unités de recherche en cotutelle. Il précise, en revanche, un approfondissement des liens entre Lyon 2 et le CNRS, notamment à travers des dialogues d'objectifs et de ressources (DOR) biannuels, qui permettent à l'établissement et à l'organisme de débattre des moyens demandés et alloués, tant financiers qu'humains, pour chacune des unités en cotutelle⁹⁷. Sur la base de ce modèle, Lyon 2 a également instauré un dialogue de gestion annuel avec l'ensemble des unités de recherche (EA comme UMR) dont l'établissement est tutelle et cotutelle. Ce dialogue de gestion traite essentiellement des besoins en RH (EC et personnels d'appui) et financiers (dotations et besoins spécifiques)⁹⁸.

La qualité de la recherche à l'ULL2 se mesure aussi à sa participation à sept fédérations de recherche, 11 Gis et un groupement d'intérêt public (Gip) — soit quatre de plus qu'en 2016, dont le Gis Religions créé par l'établissement en 2018.

La qualité des services d'appui à la recherche, de l'action concertée avec la Satt Pulsalys, l'attention forte de l'équipe de la présidence à la diversité des disciplines et des méthodologies en humanités et en SHS gagneraient à s'appuyer sur des outils fiables de suivi.

Le comité recommande que l'ULL2 s'efforce de pérenniser le rôle majeur qui lui revient dans le développement de la nouvelle MHS Lyon-Saint-Étienne, qui a vu le jour en 2018, malgré la difficulté liée à la fin des financements de l>IDEXLYON.

Une nouvelle configuration est envisagée dans le cadre du projet PIA4 LYNX qui comporte quatre axes (santé globale, transitions environnementales, matériaux et productions soutenables, transformations sociales)⁹⁹, mais dont les visées sont structurantes et organisationnelles : il s'agit de renforcer les liens entre Lyon 1, Lyon 2 et Lyon

⁹¹ European Research Council.

⁹² Entretiens sur site (septembre 2021).

⁹³ RAE, p. 29.

⁹⁴ Données de caractérisation fournies par l'établissement, p. 6.

⁹⁵ Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA).

⁹⁶ Livret de la recherche de Lyon 2, p. 6.

⁹⁷ RAE, p. 28. En juin 2018, la ComUE UdL, les universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Jean Monnet, l'ENS de Lyon, l'EC de Lyon, l'Insa de Lyon, Sciences Po Lyon, CPE Lyon, l'école nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (Enise, école interne de l'EC de Lyon), l'ENTPE, VetAgro Sup et le CNRS ont signé une convention de site pour la période 2016-2020. Ce partenariat formalise les engagements et les objectifs de chacun dans le cadre d'une politique de recherche concertée sur le territoire, notamment le co-pilotage des unités de recherche communes et sa mise en œuvre opérationnelle.

⁹⁸ RAE, p. 92.

⁹⁹ Entretiens sur site (septembre 2021).

3, ainsi que de nombreux partenaires (dont six écoles)¹⁰⁰, par des coopérations en recherche et en formation, notamment en master et en doctorat (UMR et masters co-accrédités ; mutualisation des formations ; réflexion sur le dépassement des « identités » dans un rapprochement des deux universités SHS du site).

L'échec des grands transferts de compétence de la ComUE vers une université unique de plein exercice doit amener une redéfinition de la ComUE « non anesthésiante ou stérilisante pour les établissements¹⁰¹ ». Dans ce cadre de redistribution des compétences et de repositionnement des établissements, l'université Lyon 2 est un opérateur de recherche en humanités et en SHS de premier plan, dont le rayonnement ne demande qu'à être mieux organisé.

De fait, il est de l'intérêt même de l'ULL2, en tant qu'université centrale en matière de ALL-SHS à Lyon, qu'elle joue le premier rôle dans la mise en place d'une stratégie de recherche de site, en partenariat avec l'université Jean Moulin Lyon 3, le CNRS et l'ENS Lyon. Le comité en fait la recommandation.

c/ Un projet à renforcer grâce à l'activation des instances de la recherche

La stratégie de promotion des SHS sur le territoire lyonnais, particulièrement avec Lyon 3 (création d'un pôle LLSHS sur le site, co-porté par Lyon 2 et Lyon 3)¹⁰², ainsi que les partenariats de l'ULL2 en recherche ont été perturbés par les reconfigurations successives du site et restent dans une situation d'attente. L'établissement fait état d'un engagement constant dans les structures collaboratives existantes (laboratoires d'excellence [LabEx] notamment), de son soutien aux unités multituelles et de son implication dans la mise en place d'espaces de dialogue et d'échange.

Le comité recommande la mise en place d'une formation restreinte au sein du conseil des directeurs de composantes, qui soit réduite aux directions d'unité de recherche, mais ouverte aux directions de la MSH-LSE et des fédérations de recherche, de façon à valoriser les secteurs identifiés par le dispositif ASTRE et à construire le projet politique à partir des outils et services existants.

L'association, sous l'égide d'une seule et même vice-présidence de la recherche et de la politique de science ouverte, va dans le sens d'une ouverture vers la société civile ; et la mise à disposition des produits de la recherche ne manquera pas, de l'avis du comité, de rencontrer une adhésion large dans la communauté des chercheurs¹⁰³.

2 / La politique de formation tout au long de la vie

L'offre de formation de l'ULL2 est organisée autour de quatre champs : 1) arts, langues, littérature, communication et numérique (21 licences, 22 licences professionnelles [LP], 17 masters, une école doctorale) qui accueille 25 % des effectifs étudiants ; 2) temps, espaces et société (huit licences, deux LP, 19 masters, une école doctorale) ; 3) organisation, marchés, normes et institutions (quatre licences, 14 LP, 16 masters, deux écoles doctorales) qui regroupe plus de 20 % des effectifs étudiants ; 4) psychologie, cognition, éducation et formation, qui représente 12 % des effectifs étudiants.

Constituant jusqu'au 1^{er} janvier 2020 l'offre de formation de la ComUE UdL, elle s'est structurée, en partie, en collaboration avec les établissements de l'ESR du site. Ainsi, les formations du champ arts, langues, littérature, communication et numérique, très riches dans leur diversité, s'inscrivent dans un environnement académique concurrentiel, mais tout en répondant à un besoin socio-économique et culturel régional favorable¹⁰⁴. Elles présentent donc un niveau d'attractivité satisfaisant avec peu d'effectifs limités. Plus contrasté dans son attractivité, le champ organisation, marchés, normes et institutions présente une offre de formation en forte concurrence avec l'université Jean Moulin Lyon 3. Partageant des unités de recherche de rattachement, certaines des formations de niveau master sont co-accréditées avec cette même université¹⁰⁵. Plus réduit dans son périmètre, le champ temps, espaces et société présente un niveau d'attractivité plus modéré, avec très peu de poursuites en doctorat (à l'exception du master de sociologie par exemple)¹⁰⁶.

¹⁰⁰ Entretiens sur site (septembre 2021).

¹⁰¹ Entretiens sur site (septembre 2021).

¹⁰² RAE, p. 25.

¹⁰³ Entretiens sur site (septembre 2021).

¹⁰⁴ Rapport d'évaluation du champ Arts, langues, littérature, communication et numérique, DEF, Hcéres, 2020.

¹⁰⁵ Rapport d'évaluation du champ Organisation, marchés, normes et institutions, DEF, Hcéres, 2020.

¹⁰⁶ Rapport d'évaluation du champ Temps, espaces et sociétés, DEF, Hcéres, 2020.

a/ Un développement rapide de l'alternance et de l'hybridation

L'université développe une stratégie de développement de la formation en alternance et de la formation continue. Pour atteindre son objectif d'ouvrir davantage de formations en alternance, l'université a désigné une vice-présidence déléguée à la formation en alternance et à la formation continue (2016-2021), puis une vice-présidence déléguée à la formation tout au long de la vie (couvrant la formation continue et la formation en alternance) depuis 2021, appuyée par une chargée de mission alternance. L'établissement a entamé un dialogue avec les composantes pour les sensibiliser au développement de l'alternance, lever les réticences et viser la mise en place de formations en alternance dans chaque composante.

En 2019, à la suite de la réforme de la formation professionnelle, l'université a créé son propre centre de formation d'apprentis (CFA).

Ainsi, depuis 2019, « six formations se sont ouvertes à l'alternance et deux formations ont été créées en alternance »¹⁰⁷, et l'université projette d'ouvrir 20 masters de ce type lors du prochain contrat.

Pour accompagner ce développement de l'alternance, l'université s'appuie sur le SCFC, qui accompagne les équipes pédagogiques dans la maîtrise des dispositifs liés à l'alternance (approche par compétences [APC], organisation des maquettes, matrice budgétaire. Un nouvel outil de pilotage de la formation continue et de l'alternance (FCA Manager) est en cours de déploiement et l'établissement visait l'obtention de la certification Qualiopi. **Le comité encourage l'ULL2 à poursuivre dans cette voie, à la suite de l'audit réalisé sur le service de la formation continue en 2018.** L'activité de formation continue semble encore mal stabilisée, car la courbe d'évolution est passée de 780 diplômés en 2014 à un pic de 1 081 en 2018, pour redescendre à 774 en 2020 — et le nombre de diplômés par la validation des acquis de l'expérience (VAE) suit à peu près la même courbe.

Plusieurs formations sont désormais proposées en mode hybride (cours en présentiel et en distanciel : diplôme d'accès aux études universitaires [DAEU], 3^e année de licence [L3] et 1^{re} année de master [M1] sciences de l'éducation), les enseignements des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) sont actuellement dispensés en mode hybride (depuis 2016) et le seront uniquement à distance dans la prochaine accréditation. Avec la pandémie (Covid-19) l'université a fait un bond en avant et a « gagné 10 ans »¹⁰⁸. L'université est consciente que cette avancée à marche forcée n'est pas entièrement satisfaisante et qu'il faut maintenant mettre en place un plan d'action pour accompagner les enseignants dans leurs transformations pédagogiques et investir dans les outils et le matériel nécessaire à cette transformation. **Le comité suggère que la formation sur le mode hybride entre désormais de plein droit dans la politique de formation de l'ULL2 de façon raisonnée, indépendamment des aléas qu'impose l'actualité.**

b/ Des maquettes de formation plus ouvertes pour l'étudiant et moins consommatrices d'heures

Pour des raisons de coûts, des ajustements sur les maquettes, en particulier en master, ont dû être opérés au cours du contrat par deux fois (en 2016 et en 2018). Un effort sur les mutualisations de cours (y compris entre établissements) et la limitation du nombre d'options ont été demandés aux composantes.

Néanmoins, depuis 2016, l'université affiche une volonté de retour au plurilinguisme en réintroduisant la possibilité pour les étudiants de suivre plusieurs langues au cours du cursus ou en dispensant des cours en langue anglaise en master. À partir de 2022, une unité d'enseignement complémentaire permettra dans chacun des semestres de suivre une deuxième langue vivante ou une pratique sportive ou un enseignement optionnel proposé par la composante. Actuellement, et depuis 2016, la deuxième langue vivante et le sport sont en bonus. Les contenus des maquettes ont été ajustés au regard des besoins exprimés lors des conseils de perfectionnement et des constats établis à partir des enquêtes d'insertion professionnelle et des enquêtes sur les conditions d'études réalisées par le service d'études et d'analyses statistiques (SESAP).

À la suite des réformes et des appels à projets de la période, l'université a mis en place un parcours de remédiation appelé « Créer, lire, écrire et faire de la science (CLEFS) », elle a ouvert un parcours de licence avec une option santé à l'institut de psychologie en partenariat avec l'université Lyon 1 et mis en place un projet de personnalisation des parcours et la modularisation de l'offre de formation au sein de la faculté de droit dans le cadre du nouveau cursus à l'université (NCU) Cursus+ obtenu par l'UdL.

¹⁰⁷ RAE, p. 33.

¹⁰⁸ Entretiens.

Pour être en capacité de s'adapter aux réformes et de répondre aux appels à projets du ministère, l'université réorganise ses services, en particulier la DFVE avec la création d'une nouvelle cellule d'appui à la formation dans le but de répondre à ces appels à projets et d'assurer le suivi administratif et budgétaire de ceux-ci. Dans le montage budgétaire des dossiers, l'université intègre systématiquement des frais de gestion qui incluent notamment la rémunération des personnels recrutés pour mener à bien le nouveau projet.

Dans ce secteur également, le comité encourage l'établissement à se doter d'outils de pilotage plus performants pour que la réalisation des projets mentionnés ne se heurte pas à de nombreuses difficultés techniques.

c/ Un fonctionnement de la CFVU transparent, mais un conseil des directeurs de composantes peu efficient

Toutes les modifications apportées à la carte de formation et au contenu des maquettes sont présentées, discutées et validées au sein des conseils de composantes, puis lors de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). Lors des entretiens, le comité a cependant noté que certaines composantes soulignent un manque d'échange avec la gouvernance et souhaitent une évolution du conseil des directeurs de composantes qui permettrait davantage le dialogue et ces échanges ; elles font également le constat d'un RAE trop généraliste et non concerté, et d'un manque de communication et d'interaction avec les services de l'établissement.

Le comité recommande que le conseil des directeurs de composante trouve une place plus efficiente au sein de l'établissement, et qu'il puisse contribuer efficacement au débat démocratique au sein de l'ULL2.

d/ Un modèle d'allocation des moyens peu favorable aux filières à petit effectif

Au regard de la soutenabilité de son offre de formation, l'ULL2 a revu son modèle d'allocation des moyens et a procédé à un rééquilibrage des dotations entre les formations. Si l'établissement apporte son soutien aux disciplines rares, en privilégiant notamment le travail en réseau avec d'autres établissements du site, certaines composantes de l'établissement se disent en difficulté et n'ont pas, au regard de la faiblesse de leurs effectifs, les moyens permettant de maintenir une offre de formation de qualité. Les moyens accordés reposent désormais sur une dotation stable pour chaque formation, ne variant pas en fonction du nombre d'étudiants inscrits chaque année. L'université indique dans son RAE¹⁰⁹ vouloir mettre en place des modalités transparentes et précises pour le calcul de cette allocation, dès le début du prochain contrat.

Le comité insiste sur le fait que, sur un sujet aussi sensible, les composantes devraient avoir été consultées très en amont pour pouvoir s'approprier les nouveaux principes de dotation, notamment dans les secteurs qui se sentent actuellement sous dotés — comme par exemple les langues étrangères appliquées (LEA) ou encore l'histoire. Cette recommandation doit être prise en compte à l'avenir.

e/ Un déploiement de l'approche par compétences à conforter

L'approche par compétences a été engagée par certaines composantes de l'établissement (diplômes relevant des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation [MEEF], Bachelor universitaire de technologie [BUT]). Les équipes pédagogiques des autres disciplines doivent pouvoir s'appuyer sur la démarche mise en œuvre et les services ressources (SCFC, service pédagogique du supérieur [SPS]) pour la déployer à leur tour.

Constatant que l'approche par compétences ne fait pas consensus aujourd'hui dans certains secteurs disciplinaires, le comité recommande de prendre le temps de la concertation avec les composantes.

f/ Des dispositifs d'évaluation et de suivi de l'offre de formation à généraliser

Depuis la dernière évaluation de l'établissement par le Hcéres, les conseils de perfectionnement ont été généralisés, même si quelques formations n'en sont pas encore dotées, un cadre plus strict a été mis en œuvre afin de récupérer les rapports et de les publier. Des échanges sont en cours avec les responsables de masters co-accrédités pour le déploiement d'un conseil de perfectionnement unique.

¹⁰⁹ RAE, p. 32.

En ce qui concerne la démarche d'évaluation des formations par les étudiants, elle est en cours de réflexion¹¹⁰, l'établissement vient de recruter un personnel au service SPS qui aura pour mission de généraliser et d'uniformiser les pratiques à travers l'outil Moodle. Si la pratique se généralise, l'établissement devrait aller plus loin dans sa réflexion et mettre en place un cadrage quant au circuit des résultats de ces évaluations et au retour qui peut en être fait à tous les niveaux (établissement, composantes, formations, étudiants).

L'ULL2 reste très en retard sur le sujet des dispositifs d'évaluation des enseignements, et le comité recommande que les démarches engagées deviennent désormais une priorité absolue. Il s'agit là d'obligations réglementaires.

3 / Le lien entre recherche et formation : des dispositifs nombreux et variés

Le lien entre la formation et la recherche est assuré par des ponts établis entre les composantes et les équipes de recherche. Par exemple, pour ce qui est du recrutement des enseignants-chercheurs, l'ULL2 mène une politique d'emploi concertée entre les composantes et les unités de recherche, prenant en compte la définition des besoins tant en formation qu'en recherche, et associant étroitement les composantes et les unités de recherche dans la rédaction des fiches de poste. Les directeurs des unités sont par ailleurs invités depuis 2017 à participer aux dialogues de gestion des composantes¹¹¹. Du point de vue des enseignants-chercheurs rencontrés par le comité, le volet recherche des fiches de poste est valorisé et est bien corrélé aux besoins en enseignement¹¹². Les élus du Cac restreint sont chargés de l'examen de l'ensemble des procédures de recrutement et de promotion des EC. L'établissement, au niveau de la DRHAS, forme chaque année les présidents de comité de sélection (information sur la réglementation, sensibilisation aux règles déontologiques et d'égalité de traitement)¹¹³.

L'évolution des effectifs des EC titulaires est stable entre 2016 (649) et 2019 (648)¹¹⁴. Entre 2015 et 2019, 45,3 % des recrutements de professeurs des universités relèvent de l'endorecrutement, part quasi égale à celle constatée au niveau national (46 %). Pour ce qui concerne les recrutements de maîtres de conférences, un peu plus d'un quart (27,8 %) des postes relève de l'endorecrutement, part plus élevée que celle constatée au niveau national (19,7 %)¹¹⁵. La cible 2020 que s'était fixée l'établissement était de 30 % pour les professeurs des universités et de 25 % pour les maîtres de conférences¹¹⁶.

Du point de vue des étudiants, les formations sont adossées à la recherche par le biais de stages dans les unités de recherche (UR), d'enseignements de méthodologie de la recherche, de participation des étudiants aux événements organisés par les UR, à partir de la L3. Le contexte général est donc en progrès et comprend en complément un volet visant l'amélioration de l'accompagnement des doctorants (en vue du financement de leur thèse et de leur insertion professionnelle). Pour ceux-ci, le comité note des efforts intéressants pour diversifier cette insertion professionnelle (référencement du répertoire national des certifications professionnelles [RNCP] et répertoire spécifique [RS] des formations, outils spécifiques tels que *JobTeaser*¹¹⁷ ou *Customer Relationship Management* [CRM]), exercice parfois périlleux dans le domaine des ALL-SHS. La politique globale menée par la ComUE assure en l'occurrence un désenclavement appréciable. Malgré tout, le nombre des doctorants de l'ULL2 tend à baisser (1 272 doctorants en 2015-2016, 1 006 doctorants en 2019-2020)¹¹⁸, et la proportion de doctorats financés reste limitée, même si elle tend à augmenter (autour de 10 %) – l'évolution sur ce point de la politique régionale a peut-être été un facteur de fragilisation, en particulier pour ce qui concerne les mobilités doctorantes à l'international, car la politique de la Région est jugée peu favorable aux ALL-SHS¹¹⁹. De plus, au niveau international, le comité a pu constater une tendance au repli, manifestée par la restriction du nombre d'accords à un nombre restreint de partenaires établis, et des cotutelles de thèses¹²⁰. La durée moyenne des

¹¹⁰ Entretiens.

¹¹¹ RAE, p. 38.

¹¹² Entretiens.

¹¹³ RAE, p. 18.

¹¹⁴ Bilan social 2019, p. 7 et RAE, p. 18.

¹¹⁵ Source : Mesri, fiche Persé, université Lumière Lyon 2, données 2019, p. 6 – point 4.3 Modes de recrutement des EC. L'ULL2 relève qu'entre 2016 et 2020 35 % des postes de professeurs des universités et 23,2 % des postes de maîtres de conférences relèvent de l'endorecrutement, Voir RAE, p. 80, indicateur « Endorecrutement ».

¹¹⁶ ComUE UdL, contrat 2016-2020, volet spécifique ULL2. Indicateur IC 9 Endorecrutement des EC / bilan et prévision, p. 115.

¹¹⁷ RAE, p. 41. *JobTeaser* est une plateforme carrières gratuite pour les services carrières des établissements d'enseignement supérieur en Europe.

¹¹⁸ Chiffres clés déposés en annexe au RAE.

¹¹⁹ Entretiens.

¹²⁰ Entretiens sur site (septembre 2021). Les chiffres clés fournis par l'établissement précisent qu'en 2019-2020 85 thèses sont préparées en cotutelle.

thèses tend à baisser durant la période évaluée, passant de 68 mois (soit 5,7 années) en 2016 à 62 mois (soit 5,2 années) en 2020¹²¹.

La mise en place des écoles doctorales (ED)¹²² au niveau de la ComUE a donné des résultats tout à fait positifs¹²³ en permettant la diversification et l'enrichissement de l'offre de formation. Le déploiement du diplôme de doctorat au niveau de la ComUE, puis son retour dans le périmètre exclusif des établissements, a néanmoins freiné des avancées qui auraient pu être notables en matière de suivi de la scolarité doctorante, ainsi que de l'insertion professionnelle¹²⁴. Il demeure donc une nette marge de progression pour la mise en conformité avec l'arrêté de 2016. **Un des moteurs principaux de cette progression pourrait être le collège doctoral des ED qui a permis l'échange de bonnes pratiques entre les directeurs d'ED des établissements partenaires : le recul de son budget (divisé par trois) est donc un facteur d'inquiétude sur la stabilité de son action¹²⁵. Le comité recommande que l'ULL2 s'emploie à conforter ce collège.**

Une autre source de préoccupation demeure la collégialité des projets et la mise en œuvre d'un partage des connaissances et de coalisation des forces : les ED ont peu été associées à la conception des projets du PIA4 michèle(LYNX et Tools) sur lesquels les établissements misent fortement ; les doctorants prennent parfois en charge une partie de leur propre suivi (constitution des comités de suivi de thèse ou conduite d'enquêtes non institutionnelles sur la population étudiante¹²⁶). **Le comité recommande de mieux articuler les pôles de spécialités nouvellement définis par l'établissement à tous les niveaux de la formation et de la recherche, afin d'en faire un levier d'adossement des formations à la recherche et de mieux assurer la participation collégiale des étudiants à leur formation. S'agissant des doctorants, un regard plus attentif à leur participation aux instances, aux conseils d'unité de recherche, aux conseils d'ED ou encore à la commission de la recherche paraît nécessaire pour atteindre cet objectif¹²⁷.**

4 / La documentation : un service spécifique avec des actions transversales

En matière d'offre documentaire, le développement des ressources numériques permet de compenser pour une bonne partie l'éclatement des bibliothèques sur deux sites distants, ainsi que la saturation des espaces physiques. L'offre électronique s'est, en effet, accrue fortement tant dans la part du budget qui lui est consacrée (passée de 57 % des dépenses de documentation en 2016, à 70 % en 2020) que dans les usages¹²⁸. Dans le même temps, même si la bibliothèque universitaire (BU) Chevreul a bénéficié d'une récente réhabilitation et d'un élargissement des horaires, celle de Bron a été fermée en novembre 2020 et remplacée par une bibliothèque universitaire provisoire (BUP), plus petite et ne permettant l'accès qu'à un tiers des collections, en attendant le *Learning Center* « La Ruche », lequel souffre d'une mise en place tardive¹²⁹.

Il n'est pas certain, par ailleurs, que celui-ci permette de régler ce problème d'espace, et notamment celui du nombre de places assises soulevé par les étudiants¹³⁰. Appelé à rassembler au cœur du site de Bron un ensemble de services et d'espaces, « véritable porte d'entrée de l'université », ce *Learning Center* aurait l'originalité, selon les interlocuteurs du comité, d'être le premier en France à être aussi peu centré sur une BU, avec les inconvénients et les avantages que cela peut comporter : ainsi, la BU représentera un tiers de la surface consacrée à La Ruche et une part des salles de travail en autonomie seront situées à l'extérieur de la BU, mais d'un autre côté les actions d'animation culturelle menées par le SCD trouveront certainement un écho favorable dans ce cadre¹³¹.

Si les formations que propose le SCD semblent également rencontrer leurs publics (augmentation du nombre de formés, aussi bien pour les formations hybrides auprès des étudiants de première année de licence [L1] que pour les masters¹³²), il semblerait cependant qu'il soit moins aisé d'atteindre les doctorants (hormis par le biais des formations doctorales), ainsi que les chercheurs. Le comité peut imaginer que le développement des

¹²¹ Moyennes globales calculées à partir des moyennes de chacune des sept écoles doctorales. RAE, p. 77, indicateur « Durée de la thèse ».

¹²² Lyon 2 est impliquée dans sept ED du site, dont trois sont portées par l'établissement.

¹²³ RAE, p. 30.

¹²⁴ RAE, pp. 31-32.

¹²⁵ Entretiens sur site (septembre 2021).

¹²⁶ Entretiens sur site (septembre 2021).

¹²⁷ Entretiens sur site (septembre 2021).

¹²⁸ Usages multipliés par trois globalement, avec une « explosion » (multiplication par 20) pour les livres numériques (RAE, fiche 3F).

¹²⁹ D'abord prévu en 2015 (rapport Hcéres, 2015), puis en 2022 et 2024 (entretiens et RAE, 2020).

¹³⁰ Entretiens.

¹³¹ Documents de présentation de la Ruche, et entretiens.

¹³² Cf. RAE, fiche 3F.

actions en faveur de la science ouverte permettra d'y remédier. En effet, une partie des actions du SCD est orientée vers la valorisation de la recherche et le développement de la science ouverte, et lui permet de développer des collaborations en interne ou en externe : diffusion électronique des thèses en lien avec l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), développement du portail HAL de l'ULL2, soutien éditorial pour la diffusion numérique des revues par le biais de la plateforme Prairial¹³³, travail sur la bibliométrie, formations à la gestion des données de la recherche et développement des identifiants Orcid¹³⁴.

Ainsi, qu'il s'agisse des problématiques du numérique, de la formation, de l'animation culturelle ou de la recherche, le SCD de l'ULL2 mène de nombreuses actions transversales, dont certaines bénéficient de collaborations fructueuses avec différents services.

Le comité estime que ces actions gagneraient certainement à être plus fortement intégrées et plus clairement mises en avant au niveau de l'établissement. Une fois de plus, il insiste sur le rôle que peut jouer à cet égard le conseil des directeurs de composantes.

¹³³ Plateforme de revues en accès ouvert des BU Jean Moulin Lyon 3. Une convention de partenariat est en cours avec l'Université Lyon 3 et la MSH Lyon-Saint Étienne.

¹³⁴ L'ULL2 est membre du consortium Orcid France. Orcid pour *Open Researcher and Contributor ID*, soit « identifiant ouvert pour chercheur et contributeur », est un code alphanumérique non propriétaire, qui permet d'identifier les chercheurs et les auteurs de contributions académiques et scientifiques. Si l'enregistrement d'un identifiant Orcid est libre et gratuit pour les chercheurs, il peut être exigé par certains éditeurs, et les établissements membres du consortium bénéficient de services associés.

La réussite des étudiants

1 / Les parcours des étudiants, de l'orientation à l'insertion professionnelle : une rénovation en cours

L'ULL2 développe une politique volontariste pour l'accompagnement de ses étudiants vers la réussite. Les dispositifs mis en place couvrent l'ensemble d'un parcours de réussite d'un jeune, depuis l'accompagnement du lycéen pour une orientation adaptée jusqu'à l'insertion professionnelle du diplômé. L'ULL2 présente 14 portails d'entrée en licence. L'origine des étudiants est majoritairement académique (plus de 70 %), à l'exception du portail d'entrée en licence arts (45 %) ou humanités (37 %), et plus de 80 % ont obtenu un baccalauréat général¹³⁵. L'établissement a connu une augmentation de son taux de réussite en première année de licence entre 2019 et 2020, particulièrement pour les licences humanités (12 points), économie-gestion-droit (18 points) ou encore sciences sociales (20 points). 33 % des étudiants en formation initiale sont boursiers. Si plus de 60 % des étudiants sont inscrits en licence, plus de 22 % le sont en master et plus de 3 % en doctorat¹³⁶.

a/ De nombreuses actions en faveur de l'orientation des lycéens et des étudiants

Le SCUIO-IP accompagne la transition du lycée à l'université et collabore activement avec les composantes de l'établissement¹³⁷. Le service organise des rencontres annuelles avec ces dernières afin de leur présenter l'offre de service, développe des outils au service de celles-ci (Pstage¹³⁸) et participe aux conseils de perfectionnement mis en place dans une majorité des formations.

b/ Des relations suivies avec le rectorat et les lycées

Lors des entretiens, l'établissement a pu confirmer et illustrer sa participation aux différents dispositifs mis en place par le rectorat (commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur [CRAAES], commission de saisines master, dans le cas de contestation touchant des refus d'inscription en master) et souligner le rôle majeur du rectorat dans la transmission des appels à projets ministériels ainsi qu'une forte incitation de leur part à y répondre (PIA, appels à manifestation d'intérêt [AMI], parcours préparatoire au professorat des écoles [3PE]).

La relation entre lycées et université n'est toutefois pas évoquée dans le rapport d'auto-évaluation de l'établissement, hormis ce qui relève du SCUIO-IP.

c/ Un accompagnement de tous les publics

L'université souligne dans son rapport d'auto-évaluation¹³⁹, la mise en œuvre depuis 2015 d'un schéma directeur du handicap (renouvelé pour trois ans en 2019). Ce schéma contribue à faire de l'ULL2 une université inclusive. La mission handicap et le service de santé travaillent de concert, l'ULL2 a fortement progressé depuis le dernier contrat dans sa mission d'accompagnement de tous les publics (le nombre d'étudiants en situation de handicap accompagnés est ainsi passé de 219 en 2012-2013 à 709 en 2020-2021), mais le RAE indique que cette action reste limitée, compte tenu de l'absence de locaux consacrés à cette mission sur le campus Berges du Rhône¹⁴⁰.

d/ Un dispositif de direction des études effectif

Grâce aux moyens de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) de mars 2018, l'établissement a mis en place une direction des études en première année de licence pour la réalisation des contrats pédagogiques de réussite. La direction des études est actuellement assurée par cinq personnels recrutés spécifiquement pour cette mission (dont quatre sur fonds ORE). L'établissement souhaite déployer le dispositif sur la totalité du cursus de licence et prépare une réponse à un appel à projets (AAP) NCU Cursus+ avec l'UdL, afin de recruter davantage de coordinateurs des études¹⁴¹.

¹³⁵ Rapport de l'observatoire de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (OFIVE), profils Bac 2021, Lyon 2.

¹³⁶ Service des études statistiques et d'aide au pilotage (SESAP), portrait étudiant 2020-2021, Lyon 2.

¹³⁷ RAE, p. 41.

¹³⁸ Le logiciel Pstage permet d'établir et de gérer des conventions de stage.

¹³⁹ RAE, pp. 42-43.

¹⁴⁰ RAE, p. 43.

¹⁴¹ Entretiens.

e/ Un accompagnement vers l'insertion professionnelle riche et diversifié

Le SCUIO-IP a su diversifier les dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle : des ateliers de *coaching* sont mis en place pour la recherche d'emploi et de stages, un *career center*, la création de *serious games* (pour la connaissance de soi et l'exploration de son projet professionnel), des ateliers de développement de la culture entrepreneuriale, la création des référents innovation créativité entrepreneuriat (RICE) au sein des composantes de formation et le déploiement d'outils tels que *JobTeaser*.

L'université peut également s'appuyer sur ses bonnes relations avec les partenaires économiques pour accompagner les étudiants vers l'emploi : outre le rôle spécifique de l'IUT en matière de formation en alternance, l'ouverture des conseils de perfectionnement aux représentants du secteur socio-économique ou la création de l'outil CRM vont dans ce sens.

Malgré tout, les taux d'insertion professionnelle des licences professionnelles ne sont pas au niveau de la moyenne nationale¹⁴², car l'insertion au bout de 30 mois est de 80 % à l'ULL2 (contre une moyenne nationale de 88 % en ALL et 89 % en SHS). À l'inverse, l'insertion des masters est légèrement meilleure à l'ULL2 avec 91 % (contre une moyenne nationale de 88 % en ALL et 90 % en SHS). Il est à noter en complément, pour les formations co-accréditées, un suivi des diplômés insatisfaisant et pour toutes les autres un manque d'indicateurs systématiques visant à une cartographie des flux entrants et sortants en fonction de l'origine des étudiants, ainsi qu'une mise à jour des données d'insertion professionnelle et leur accès aux apprenants.

f/ Des dispositifs d'aide à la réussite, mais un déficit d'analyse des résultats

Le RAE indique que l'établissement « s'est doté d'outils de pilotage et procède à des évaluations qualitatives et quantitatives de ses formations », mais n'apporte aucune précision sur ce point. L'établissement identifie cependant des pistes d'amélioration à mener dans la communication, le partage des données et la transparence¹⁴³.

2 / Une politique de vie étudiante volontariste, tournée vers la communauté étudiante

La vie étudiante à l'ULL2 a connu de fortes évolutions au cours du dernier contrat. Si un nouveau schéma directeur de la vie étudiante est en cours de rédaction à l'échelle du site, l'absence provisoire d'un tel document, qui n'existe pas non plus à l'échelle de l'établissement, n'est pas un obstacle à la conduite d'une politique volontariste en matière de vie étudiante. Les évolutions constatées par le comité témoignent de la volonté de la gouvernance et des services de mettre l'étudiant au cœur du projet politique de l'établissement. En ce sens, une vice-présidence de la vie étudiante a récemment été créée et les services ont été réorganisés, avec notamment la création d'une direction générale des services adjointe consacrée à la vie étudiante et de campus.

Le passage d'un service de médecine préventive et de promotion de la santé des étudiants (SUMPSS) à un service de santé universitaire (SSU) en 2019 a permis d'étoffer l'offre de soin, par la possibilité donnée aux professionnels de prescrire, et a entraîné l'augmentation de la masse salariale allouée au service. L'offre a depuis continué à se développer, notamment par l'attribution récente de locaux pour des activités de prévention sur le campus Berges du Rhône et par des formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM). Des bilans de santé sont proposés aux étudiants, français comme internationaux. En cohérence avec le schéma directeur du handicap 2019-2021, les étudiants en situation de handicap sont également de mieux en mieux accompagnés, et peuvent bénéficier d'aménagements dans leur scolarité après une visite médicale au SSU et une rencontre avec la mission handicap de l'université. Les demandes d'accompagnement ont fortement augmenté ces dernières années, au point qu'il devient difficile pour les services de les traiter toutes. Les étudiants bénéficient également d'un accompagnement social important. Les assistantes sociales de l'université travaillent de concert avec celles du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) pour une meilleure prise en charge des étudiants. L'université propose ainsi des aides financières, qui complètent celles que le Crous octroie, et compte pérenniser le système de prêts d'ordinateur mis en place pendant la crise sanitaire.

¹⁴² Moyenne nationale établie par une étude réalisée par le ministère en 2017.

¹⁴³ RAE, p. 36.

La difficulté à animer une vie étudiante sur le campus de Porte des Alpes en fin de journée est relevée par les étudiants¹⁴⁴. Celle-ci s'explique par l'absence de logements et de services non universitaires sur le campus. Face à ce constat, le projet de transformation du campus prend tout son sens : réunissant l'université et de nombreux partenaires publics, un chantier de création de logements sociaux publics et privés, ainsi que de locaux commerciaux, sous la maîtrise d'ouvrage du Crous, répond aux besoins des étudiants, tant en matière de logements que de vie de campus. La vie étudiante a également pu bénéficier de la rénovation de plusieurs infrastructures sportives¹⁴⁵. De plus, le campus Porte des Alpes réunit des infrastructures spécifiques à la vie étudiante et à la culture, principalement la Maison des étudiants, qui héberge plusieurs services et offre plusieurs espaces pour les activités étudiantes.

Les associations peuvent bénéficier des fonds de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) pour monter des projets (entre 2016-2017 et 2019-2020, le nombre de dossiers de projets étudiants retenus et financés est passé de 34 à 66, avec cependant une variation des montants globaux alloués : 71 k€ en 2016-2017, 43 k€ en 2017-2018, 98 k€ en 2018-2019 et 77 k€ en 2019-2020), et de l'appui des services pour communiquer leurs événements. Ils peuvent en effet en faire la promotion sur les réseaux sociaux et le serveur *Discord* mis en place par le service de la vie étudiante. Ce dernier est bien identifié, ainsi que les référents qui suivent les associations et les accompagnent dans leurs projets dans le secteur de la vie étudiante, et de l'action culturelle ou sociale.

Des pistes d'amélioration existent néanmoins. L'absence d'aménagements des études pour les étudiants engagés dans la vie universitaire, mais non élus, est soulevée, et la procédure pour accéder à la bonification en points est jugée lourde au regard de ce qu'elle peut apporter dans le calcul de la moyenne d'un étudiant¹⁴⁶. En ce qui concerne l'intégration, si les événements à destination des étudiants de première année sont appréciés, de tels dispositifs manquent pour les nouveaux arrivants dans les années supérieures, autant pour les entrants dans les années supérieures de licence qu'en master¹⁴⁷. Enfin, malgré les efforts faits pour améliorer la situation, des disparités d'accès aux services demeurent entre le campus Porte des Alpes, qui en héberge beaucoup, et le campus Berges du Rhône, sur lequel il est difficile d'aménager de nouveaux espaces. **Le comité recommande à l'établissement de rester vigilant afin de garantir un équilibre entre les deux sites quant au développement de la vie étudiante.**

3 / Une participation des étudiants à la gouvernance encouragée

L'ULL2 a deux vice-présidents étudiants : l'un, statutaire, élu au sein du conseil académique (Cac), et l'autre au sein du CA. Ils sont bien intégrés à l'équipe de gouvernance, sont invités aux réunions du bureau quand sont évoqués des sujets qui les concernent, et ils rencontrent plusieurs fois par mois d'autres VP (vie étudiante et CFVU). Ils sont libres des thématiques qu'ils souhaitent traiter, ce qui leur permet de se saisir des sujets portés à leur connaissance par les étudiants. Ce bon degré d'intégration leur permet de jouer convenablement un rôle de relais entre la communauté étudiante et la gouvernance de l'université. Ils sont dotés d'une adresse mail institutionnelle, ce qui leur permet d'être identifiés en tant qu'étudiants membres de l'équipe présidentielle et d'être par ce biais sollicités par leurs camarades.

Les étudiants représentés dans les conseils centraux participent au pilotage de la CVEC, d'une part parce qu'ils sont également représentés dans les deux commissions CVEC (projet et sociale) et, d'autre part, grâce au budget participatif mis en place par le service de la vie étudiante. Des dialogues fructueux entre les organisations étudiantes et les services permettent à ces derniers d'avoir des retours appréciables de la communauté étudiante quant à l'utilisation et au fonctionnement de la CVEC.

Même si la participation aux élections reste modeste (un peu moins de 10 % par exemple pour le CA élu en décembre 2020) et que les instances peuvent souffrir de l'absence des représentants étudiants, des efforts ont été faits pour améliorer la participation des étudiants à la gouvernance de l'université : un important dispositif de communication a été mis en place lors des élections aux conseils centraux, et une Charte de l'élu étudiant a été adoptée, qui permet notamment des aménagements de leurs études pour qu'ils puissent se consacrer aux activités de représentation.

¹⁴⁴ Entretiens.

¹⁴⁵ RAE, p.45.

¹⁴⁶ Entretiens.

¹⁴⁷ Entretiens.

La valorisation et la culture scientifique

1 / Une valorisation des résultats de la recherche dynamique et collective

Pour ce qui est de la valorisation de la recherche des laboratoires auprès de tiers, l'université s'appuie sur plusieurs outils collectifs : la Satt Pulsalys, la très grande infrastructure de recherche (TGIR) Progedo¹⁴⁸, l'infrastructure de recherche Huma-Num¹⁴⁹, mais également la MSH, les presses universitaires de Lyon (PUL) et des fédérations de recherche.

Les liens entre les laboratoires de l'ULL2 et la Satt Pulsalys, l'incubateur et l'accélérateur d'innovation *Deep Tech* de Lyon et de Saint-Étienne ont été renforcés au cours du contrat (avec par exemple le réseau des correspondants valorisation [CoValo] présent dans chaque laboratoire permettant de faire le lien avec la Satt, de communiquer autour de l'offre de Pulsalys et de partager diverses expériences¹⁵⁰). Des transferts ont d'ores et déjà été réalisés avec succès (*serious/party game* [kosmopolit] par exemple). La Satt est dynamique et soucieuse de développer des projets dans le secteur des ALL-SHS (participation de doctorants et d'EC à des ateliers organisés par la Satt sur différentes thématiques [brevet, propriété intellectuelle, entrepreneuriat], ouverture du programme Jeunes chercheurs de Pulsalys aux domaines des SHS, AAP SHS lancé par la Satt et financé par l'IdEx)¹⁵¹.

La nature collaborative des acteurs de la valorisation scientifique lyonnaise rend difficile l'identification de ce qui relève spécifiquement de l'ULL2. Sur le site lyonnais, les relations entre Progedo et Huma-Num d'une part et la MSH de Lyon d'autre part sont fluides et fructueuses. Les laboratoires de l'ULL2 sont partie prenante de la MSH et à ce titre ont un accès privilégié aux instruments et services de Progedo et Huma-Num¹⁵².

L'implication de l'ULL2 dans la MSH de Lyon–Saint Étienne est forte ; l'université est la tutelle hébergeant la MSH sur le site de Lyon et elle met à disposition du personnel d'appui à la recherche (cinq personnes selon l'organigramme de la MSH qui compte aussi 15 personnels du CNRS). La MSH se définit comme un hôtel à projets en complément de la Satt Pulsalys, avec par exemple au cours du contrat, deux projets portés par la MSH et repris par la Satt pour maturation¹⁵³.

Le rôle structurant des fédérations de recherche sur le site lyonnais mérite d'être souligné. Elles sont en relation avec les acteurs du monde socio-économique et regroupent un nombre important d'unités de recherche du site autour de thématiques transversales (comme l'Institut supérieur pour l'étude des religions et de la laïcité ou la Maison de l'Orient et de la Méditerranée).

Le comité note également plusieurs exemples de relations individuelles entre des unités de recherche ou des enseignants-chercheurs et des partenaires socio-économiques dans le cadre de la licence et du master en alternance ou de thèses du dispositif Cifre¹⁵⁴. Les partenaires du monde socio-économique rencontrés lors de la visite sur site se disent satisfaits et souhaitent développer ces relations.

Le comité considère que ces outils et ces partenariats structurants offrent une base très solide pour la mise en œuvre de la stratégie à venir de l'ULL2 en matière de valorisation, notamment dans le cadre des futurs pôles de spécialité.

2 / La diffusion, l'enrichissement du patrimoine et le développement de la culture scientifique et technique : une ambition politique forte

L'ULL2 est riche d'un patrimoine et de services consacrés à « la troisième mission » de l'université. Le centre de formation des musiciens intervenants (CFMI) est reconnu, et actif, sur la région AuRA. Les PUL, qui publient depuis

¹⁴⁸ Progedo est l'acteur central des politiques ministérielles s'agissant de la production et de la gestion de données en sciences humaines et sociales.

¹⁴⁹ Huma-Num est une infrastructure de recherche allouée aux lettres, sciences humaines et sociales et aux humanités numériques mise en œuvre par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et portée par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Aix-Marseille université et le Campus Condorcet.

¹⁵⁰ RAE, p. 49 et entretiens.

¹⁵¹ RAE, p. 49 et entretiens.

¹⁵² Entretiens.

¹⁵³ Entretiens.

¹⁵⁴ Convention industrielle de formation par la recherche.

1976 des ouvrages de sciences humaines et sociales, sont devenues un service de la DRED en 2018 et ont bénéficié d'un renforcement de leurs moyens humains. Elles diffusent les ouvrages sur la plateforme *OpenEdition* depuis 2019, renforçant ainsi leur accessibilité et leur visibilité. Depuis 2016, le programme de l'Université Tous Âges (UTA) a été recentré sur les disciplines scientifiques de l'établissement et s'est doté d'un comité de pilotage depuis 2020. Le Musée des Moulages a bénéficié d'une rénovation récente et a rouvert fin 2019, offrant une exposition permanente, ainsi que des activités pédagogiques ou scientifiques. Plus récemment encore, des pôles de spécialités ont vu le jour afin de développer la transversalité entre recherche et formation, et de valoriser le positionnement spécifique de l'ULL2 dans le secteur des SHS. Enfin, l'université publie depuis janvier 2021 un nouveau magazine semestriel de médiation de la recherche, *RCHRCH*.

Pour l'établissement, la mission de diffusion du savoir correspond à un investissement de longue date, qui s'est aussi traduit au sein de la ComUE¹⁵⁵. Elle se traduit aujourd'hui par une volonté politique forte de structuration et d'institutionnalisation, dans le but d'en faire un axe moteur à la fois pour l'établissement et pour le site. Les moyens développés sont ambitieux : mise en place d'une nouvelle vice-présidence sciences et société et création d'une nouvelle direction portant le même intitulé¹⁵⁶. Leur rôle sera d'œuvrer à la synergie entre les différents services mentionnés et avec les différentes directions concernées, mais aussi de dynamiser et rendre visibles les apports et les liens entre l'université et la société, enjeux dont la prise de conscience est encore récente et insuffisamment développée au sein de la communauté scientifique. Des actions très concrètes sont déjà envisagées, telles que le redéploiement de la Boutique des sciences (qui est un tiers lieu permettant de développer des stages de recherche dans des associations ou des collectifs, et de favoriser les démarches en science participative), jusque-là portée par la ComUE, en lien avec le Cercle des partenaires économiques. On peut également penser à la participation au Réseau international Universités-Sociétés (RéUniS), nouvellement créé, ou encore à la demande de labellisation « Science avec et pour la Société » (SAPS) auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation¹⁵⁷.

Le comité recommande que l'établissement soit particulièrement vigilant à ce que la dynamique impulsée bénéficie à l'ensemble de la communauté universitaire et pas uniquement aux pôles de spécialité.

¹⁵⁵ Depuis 2015 et le développement de l'axe Culture, sciences et société au sein de la ComUE UdL, les présidents de l'ULL2 (l'actuelle ainsi que son prédécesseur) s'y sont particulièrement investis en tant que VP.

¹⁵⁶ Dont la future directrice ne sera autre que l'actuelle directrice « Culture, sciences et société » de la ComUE UdL et du Centre de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) du Rhône.

¹⁵⁷ Appel à projet qui n'a pas été fructueux, mais a tout de même permis à l'ULL2 d'obtenir un financement de 50 000 €. Cf. note de bas de page 43.

Les relations européennes et internationales

1 / La politique d'internationalisation en matière de recherche et d'enseignement supérieur : une volonté de recentrage

Le développement des relations internationales est annoncé par l'ULL2 comme « un enjeu majeur de l'université »¹⁵⁸, qui s'est efforcée de se donner les moyens de réaliser cette ambition. La situation complexe et variable du site universitaire lyonnais rend particulièrement difficile la promotion de l'ULL2 à l'international, où la parcellisation du paysage universitaire français est perçue comme « byzantine » et « anachronique »¹⁵⁹. L'équipe dirigeante doit également mener une stratégie cohérente par rapport à celle qui se développe dans les autres établissements du site lyonnais. La participation active du VP relations internationales de l'ULL2 aux travaux de la commission des relations internationales de la ComUE est primordiale dans ce contexte.

À l'instar de ce qui s'est passé dans bien d'autres établissements analogues, l'ULL2 a dû, pour se doter d'une stratégie internationale en mars 2017, rationaliser un réseau de relations internationales qui s'était développé au gré d'initiatives individuelles ; il en résulte fatalement un net resserrement des partenariats, qui s'accompagne d'une consolidation de ceux-ci, tout en ouvrant la possibilité de liens nouveaux avec l'étranger. L'obtention des labels HRS4R, Bienvenue en France et *Erasmus Charter for Higher Education* (ECHE) marque également un tournant en matière de politique RI à l'ULL2.

Cette stratégie, légèrement corrigée en 2018, a porté ses fruits au cours du contrat qui s'achève, et laisse les bases d'un rebond dans l'avenir, car les tout derniers indicateurs chiffrés (voir ci-dessous) peuvent malgré tout susciter quelques inquiétudes.

a/ L'apparition d'une stratégie des relations internationales

Dans le but d'harmoniser son action à l'international, l'ULL2 s'est dotée d'un comité des relations internationales (CORI), instance consultative chargée d'élaborer des propositions et d'émettre des avis sur les orientations de la politique internationale de l'université, avant qu'elle ne soit adoptée en conseil d'administration. Il émet en particulier des vœux et des recommandations sur les projets de développement de nouveaux programmes internationaux et toute action menée en vue d'optimiser les programmes existants, et émet également des avis concernant la gestion pédagogique des étudiants en situation d'échange. C'est lui qui se prononce en cas de désaccord sur le renouvellement ou la création d'un accord de partenariat. Le CORI propose l'attribution des bourses dont la gestion est déléguée à l'université par les organismes financeurs. Il débat du bilan annuel de l'activité internationale de l'université, préparé par le service administratif chargé de ce périmètre. Le CORI est convoqué et présidé par le VP chargé des relations internationales. Il se réunit au minimum quatre fois par an¹⁶⁰. **Le comité recommande plus de transparence dans les travaux et les décisions du CORI, qui n'est pas assez ouvert aux composantes au sens large. Le comité recommande également que les travaux du CORI soient présentés dans les conseils centraux, notamment le conseil académique (ou le conseil des directeurs de composantes, notamment quand il se réunira en formation recherche).**

b/ Une réduction du nombre des partenariats internationaux

En 2018, l'ULL2 a publié sa stratégie de politique internationale, dans laquelle étaient précisées les aires géographiques privilégiées (Colombie, Russie, Balkans de l'Ouest) dans le domaine de la formation, mais également les efforts à fournir pour l'augmentation de la mobilité sortante des doctorants et du personnel enseignant¹⁶¹. Depuis, cette stratégie a été retravaillée et affinée, dans le sens d'une réduction substantielle des accords inopérants et d'une concentration des efforts sur les partenariats stratégiques (par exemple avec le Canada). L'accent est mis sur le programme MINERVE (qui est un programme « d'internationalisation à domicile »)¹⁶² et les doubles diplômes. S'adressant en majorité à un public international issu des pays de la Francophonie et désirant se distinguer en cela des autres universités du site lyonnais, l'ULL2 propose une offre ponctuelle, mais aucun parcours diplômant entièrement enseigné en anglais¹⁶³. À l'avenir, il semble que la

¹⁵⁸ RAE p. 4.

¹⁵⁹ Information recueillie lors des entretiens.

¹⁶⁰ Règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2, p 27.

¹⁶¹ Document : « Politique internationale de l'Université Lumière Lyon 2 ».

¹⁶² Le programme international MINERVE (PIM) est un dispositif de formation disciplinaire en allemand, espagnol et italien, associé à neuf partenaires de l'université Lyon 2, qui permet de renforcer ses compétences linguistiques et disciplinaires, tout en poursuivant l'apprentissage de l'anglais. Voir : <https://www.univ-lyon2.fr/formation/minerve> (page consultée le 21 octobre 2021).

¹⁶³ Information recueillie lors des entretiens.

stratégie internationale serait également nourrie par l'axe sciences et société, à travers notamment le tout récent réseau RéUniS (Réseau international Universités-Sociétés).

Le comité constate cependant une contradiction entre le refus assumé d'introduire des cursus entièrement en anglais et la nécessité – reconnue par les composantes – d'attirer des étudiants étrangers, notamment venant d'Allemagne, pays dans lequel l'ULL2 a de nombreux partenariats. Ce point est d'autant plus important dans l'optique annoncée de n'exonérer des frais d'inscriptions que les étudiants internationaux inscrits en master à partir de 2022. La promotion de l'ULL2 à l'étranger passe plus par des rencontres professionnelles des responsables des relations internationales (salons de type *National Association of Foreign Student Advisors* [NAFSA]) que par des salons étudiants. L'accent est également mis sur les partenariats sûrs et anciens. Cependant, le prochain départ à la retraite de personnes jouant le rôle de pilier dans certaines collaborations peut également fragiliser des échanges qu'il est important de pérenniser, de l'avis du comité¹⁶⁴.

Le comité recommande à l'établissement de poursuivre la réflexion sur la place des étudiants internationaux à l'université Lyon 2 et la nécessité de leur proposer une offre correspondant à leur demande. Le comité encourage également à institutionnaliser des collaborations fondées principalement sur des contacts personnels, notamment dans le domaine de la recherche.

c/ Une mobilité entrante et sortante fluctuante

Le comité constate une préoccupante diminution du nombre de mobilités entrantes, et ce, bien avant l'apparition de la crise sanitaire¹⁶⁵ (833 mobilités entrantes en 2015-2016, 724 en 2016-2017, 664 en 2017-2018, 637 en 2018-2019, 602 en 2019-2020, 297 en 2020-2021)¹⁶⁶. Les explications données, portant sur la baisse générale du nombre de mobilités entrantes en France, ou l'absence de financement de la part du gouvernement canadien (pour les étudiants en provenance de ce pays) ne suffisent pas à expliquer ce processus qui risque de s'accroître dans les années à venir avec les retombées de la crise sanitaire et la décision imminente de percevoir les droits d'inscription différenciés en licence.

La mobilité sortante est encouragée, et tous les étudiants en mobilité sont soutenus par un financement ; entre 2016 et 2020, le nombre des mobilités sortantes a augmenté globalement de 7% : si les stages ont légèrement augmenté, passant de 23 en 2015-2016 à 139 en 2019-2020 pour les mobilités en Europe et de 66 à 146 hors Europe, les mobilités pour études sont passées respectivement de 353 à 286 et de 664 à 517 pour les mêmes périodes¹⁶⁷. Le nombre des mobilités des personnels est également en augmentation (entre 2016 et 2019, l'augmentation dépasse les 240 %). La mobilité du personnel enseignant existe aussi, notamment dans le cadre des accords Erasmus, mais elle se heurte à un problème de reconnaissance administrative de la période d'enseignement effectuée à l'étranger, et reste fort rare.

d/ Un effort notable pour l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers

L'ULL2 a tenu à améliorer la qualité de l'accueil des étudiants étrangers, notamment en lançant en janvier 2020 un « bureau des étudiants internationaux » (BEI) sur le campus Porte des Alpes¹⁶⁸. La possibilité d'une ouverture d'un bureau analogue sur le campus de Berges du Rhône était envisagée lors des entretiens. Actuellement, ce service est ouvert à partir de 14h sur rendez-vous¹⁶⁹. Au BEI, une équipe multilingue offre trois sortes de services : un service d'accueil administratif intégré (visa, assurance maladie, logement, sécurité sociale, inscription auprès de la préfecture, etc.), une intégration « festive » des étudiants internationaux, notamment sous forme de binômes avec des étudiants français, des excursions, des tandems linguistiques ; et surtout le Centre de mentorat international (CMI), qui propose un accompagnement méthodologique (même aux étudiants internationaux francophones) pour surmonter les particularités de l'enseignement supérieur « à la française » et compléter l'intégration académique. Cet accompagnement est assuré notamment par les étudiants en master FLE¹⁷⁰ pour qui cette tâche entre dans le cursus sous forme de stage. Par décision de la commission de labellisation de Campus France du 28 mai 2020, l'ULL2 s'est vue décerner, pour une durée de quatre ans, le Label « Bienvenue en France » de niveau 2 sur 3 paliers de labellisation¹⁷¹.

Le parcours de l'étudiant international est vu ainsi comme une chaîne qui ne se limite pas aux deux premières semaines. Le comité souligne cependant l'absence d'internationalisation du campus (signalétique en anglais),

¹⁶⁴ Information recueillie lors des entretiens.

¹⁶⁵ RAE, référentiel, fiche 6.

¹⁶⁶ Chiffres clés fournis en annexe au RAE.

¹⁶⁷ RAE, fiche 6.

¹⁶⁸ RAE p. 55.

¹⁶⁹ <https://www.univ-lyon2.fr/international/bei-student-office>

¹⁷⁰ Français langue étrangère.

¹⁷¹ Ce niveau signifie que l'établissement satisfait à plus de 15 indicateurs renseignés (sur 20 au total).

qui pourrait faciliter l'accueil des étudiants non francophones, ainsi qu'une offre d'enseignements en anglais excessivement ciblée, qui rend compliquée leur intégration dans les cursus.

Le comité souligne qu'il est important de poursuivre l'initiative positive du BEI, en ouvrant notamment un bureau sur le campus Berges du Rhône et en étendant les heures d'ouverture.

Tout en reconnaissant la qualité de l'accueil des étudiants étrangers, le comité s'inquiète de ce qui apparaît comme un repli de fait, même s'il s'explique par des facteurs objectifs. Il réitère également la recommandation du précédent rapport dans lequel était soulignée la nécessité d'améliorer la dimension internationale de la recherche, tout en y ajoutant la formation.

Conclusion

L'ULL2 possède les caractéristiques typiques des grandes universités du secteur ALL-SHS situées en région : grand nombre d'étudiants, grand nombre de formations ouvertes, souvent anciennes, qui relèvent d'un champ scientifique vaste et diversifié. La concurrence des classes préparatoires et des ENS sur certaines parties de l'offre de formation est aussi une caractéristique classique de ce type d'établissements.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) d'août 2007, globalement mal acceptée dans ces établissements, revue à la marge sans notable inflexion par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche (dite « loi Fioraso ») de juillet 2013, les a contraints à des évolutions forcées qui ont mis longtemps à entrer dans les structures et les pratiques. Le constat qui s'impose à la lecture du rapport d'autoévaluation de l'ULL2, et de tous éléments de bilan auxquels le comité a eu accès, est que ces dernières années ont permis à cet établissement de combler une grande partie du retard pris au moment de la mise en place des réformes attendues : amélioration des circuits de l'information en interne, meilleure synergie des composantes et des services dans la prise de décision, réorganisation interne des services administratifs, établissement d'un projet d'établissement, progrès dans la mise à niveau du campus Porte des Alpes, rénovation de l'offre de formation, réforme des modèles de dotation des unités de recherche, création de nouvelles vice-présidences, mise en place d'un schéma directeur du handicap, plus récemment développement de la mission « science et société », et définition d'axes transversaux —, on ne saurait être exhaustif dans ces conclusions, mais de nombreuses avancées sont convaincantes.

Ces dernières évolutions ont été menées à bien, qui plus est, dans un contexte de grande incertitude politique avec la traversée de la période de l'IdEx, efforts s'ajoutant aux précédents, mais ne débouchant sur rien de concret pour l'instant. Le mérite de l'équipe de direction n'en est que plus remarquable. Le risque qu'elle court cependant serait de se contenter de ces avancées, certes brillantes, en considérant que les temps les plus troublés étant passés, il est désormais possible de suivre un chemin plus tranquille pour s'occuper de ce qui reste en plan. La dynamique lancée est évidente, et elle doit désormais s'accompagner d'un effort tout particulier pour mesurer ce qui reste à faire, avec quels moyens restants et à quelles échéances.

Ainsi le site lyonnais n'a pas trouvé sa configuration finale et l'évolution future ne peut dépendre des seuls résultats des appels à projets, avec leur part d'incertitude et d'aléas. L'ULL2 devrait donc continuer à se rapprocher de l'université Jean Moulin Lyon 3, en raison des champs disciplinaires qu'elles partagent, et de l'ENS Lyon pour la même raison. Dans un champ plus large, faute d'autres solutions, la ComuE de Lyon reste un lieu de collaboration approprié à la définition d'une politique de site, qu'il convient de conforter. Il apparaît également que les liens qui unissent l'ULL2 avec les autres établissements de la région AuRA gagneraient à être étoffés, à tout le moins pour entrer de façon plus efficace dans un dialogue concerté avec le conseil régional.

La solidité de l'ULL2 tient à la qualité ancienne de ses formations et de sa recherche, mais il serait illusoire d'imaginer qu'aujourd'hui un tel établissement puisse se replier sur lui-même et sur ses atouts propres, même renforcés et réorganisés. Le comité encourage donc le développement des formations co-accréditées avec Lyon 3, la stabilisation du collège doctoral de site, l'investissement dans les structures communes telles que la MSH ou encore le développement de partenariats de recherche dans le cadre des appels à projets nationaux ou internationaux.

La rationalisation des échanges internationaux de l'ULL2 laisse d'ailleurs quelques inquiétudes quant au maintien des flux d'étudiants, entrants ou sortants, et à la poursuite du développement des échanges d'enseignants. La situation post-Covid nécessitera sans doute un suivi particulier dans ce contexte.

L'ULL2 devra faire la preuve de la pertinence de ses choix stratégiques, notamment l'investissement dans la thématique « Science et société », et dans la définition récente d'axes thématiques transversaux. Il serait à tout le moins surprenant que cette volonté forte de décroïsonnement n'opère qu'à l'intérieur de l'établissement, car par définition ces perspectives doivent sortir du périmètre strict d'un champ disciplinaire, si vaste soit-il. Ces projets doivent pouvoir se nourrir d'une politique de site relayant celle de l'ULL2.

À l'intérieur même de l'établissement, plusieurs points de vigilance sont à noter. Les pratiques de gouvernance de l'équipe de direction restent très verticales, et les composantes, les membres des conseils élus, les organisations du personnel, font le même constat d'une difficulté à prendre toute leur part dans l'élaboration des grandes décisions de l'établissement. L'équipe de direction s'est agrandie de nouvelles vice-présidences, et les conseils fonctionnent correctement, mais sur le terrain, les décisions sont souvent perçues comme

unilatérales. Les usagers sont au demeurant sensibles à l'existence de plusieurs vice-présidences étudiantes, mais leur participation effective dans la vie de l'établissement reste modeste, et il perdure un sentiment d'inégalité entre les deux principaux campus. Le comité propose un meilleur usage du conseil des directeurs de composante, ou du conseil académique.

Or l'ULL2 a besoin de toutes ses forces, travaillant en synergie dans le cadre d'une stratégie partagée et bien comprise. En effet, l'établissement ne dispose plus de réserves en matière financière et devra faire sans doute face pendant des années à une certaine rigueur budgétaire. Dans une telle configuration, différente de celle qu'a traversée l'ULL2 ces dernières années, tout projet à financer d'un côté nécessite une économie à faire de l'autre. La nouvelle offre de formation s'est traduite par exemple par des baisses de dotation horaire dans certains secteurs, et le nombre d'étudiants en mobilité d'études qui est en léger recul. Il restera en outre à financer les projets relevant de « science et société ». On a peu d'inquiétude en vérité après l'obtention d'une dotation tout récemment dans le cadre d'un appel à projets du Mesri¹⁷², et la perte des fonds IdEx sera éventuellement compensée si le site de Lyon obtient des succès dans le cadre du PIA. C'est donc dans le fonctionnement au quotidien que les choix budgétaires peuvent devenir un sujet sensible, car il reste notamment des travaux de rénovation à accomplir sur le campus Berges du Rhône, à développer des outils de pilotage nouveaux en matière financière, à finir de pallier des dysfonctionnements anciens (comme la diffusion de l'information), à conforter les cellules administratives qui aident les unités de recherche dans le dépôt de dossiers dans le cadre des grands appels à projets. L'ULL2 doit donc poursuivre ses efforts pour disposer d'une base d'indicateurs précis lui permettant de gérer le quotidien de façon plus sûre et plus claire.

En matière de formation, la diversification des modes d'enseignement est un enjeu fort dont l'ULL2 doit se saisir, en s'appuyant sur une montée en puissance du numérique et en abordant de front le sujet de l'approche par compétences. La formation continue, par ailleurs, semble encore disposer de marges de progression. En matière de recherche, la culture de l'appel à projets demande à être développée comme dans toute université ALL-SHS, mais la qualité de ces secteurs de recherche tient aussi à la stabilité des financements dont ils disposent dans la durée, tant ils rencontrent de difficulté à s'insérer dans les thématiques sociétales où on les attend. Des points forts de l'établissement, tels que les disciplines académiques Histoire, Langues ou Lettres, devraient pouvoir continuer d'évoluer à leur rythme sans craindre la concurrence de nouveaux axes stratégiques, ou l'intégration dans une vision « sociétale » de leur contenu, comme les projets « sciences et société » peuvent en porter le danger.

L'ULL2 dispose donc de tous les atouts pour poursuivre ces évolutions sur la base de l'excellent bilan qui caractérise les cinq dernières années. Mais l'on mesure bien la détermination qu'il faudra pour mettre en œuvre le projet d'établissement avec toutes les réformes de structure qu'il implique, dans un environnement global encore instable.

1 / Les points forts

- Une reconnaissance marquée de la recherche et une attractivité de certaines formations confortant la position de l'établissement dans le secteur SHS-ALL sur le site lyonnais.
- Des efforts importants pour orienter les services vers l'étudiant, notamment dans la lutte contre la précarité et également dans la qualité de l'accueil des étudiants internationaux.
- La thématique « science et société », investie de longue date par Lyon 2 et aujourd'hui déclinée comme axe stratégique au sein du projet d'établissement.
- Une qualité de l'appui à la recherche, renforcée par un accompagnement au montage de projets, avec le soutien de la Satt et l'implication active des partenaires socio-économiques.
- Une structuration des directions et des services permettant un pilotage efficient.
- La réorganisation et l'adaptation des services d'appui à la formation, en lien avec les réformes et les appels à projets récents, et le déploiement de dispositifs pour se mettre en conformité avec les textes ministériels.
- Une mise en place efficace de systèmes d'information (numérique, handicap, etc.) et de référents (déontologie, intégrité scientifique).

¹⁷² Voir *Le Mesri annonce les premiers lauréats de l'appel à labellisation « Science avec et pour la société »* : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-ministere-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation-annonce-les-premiers-81946> (page consultée le 26 novembre 2021).

2 / Les points faibles

- Une hétérogénéité entre les deux campus principaux dans les espaces, les activités et les services proposés aux étudiants.
- Un fonctionnement peu satisfaisant du conseil des composantes dans sa forme actuelle.
- Une insuffisance persistante des relations entre Lyon 2 et l'université Jean Moulin Lyon 3.
- Un déploiement insuffisant de l'approche par compétences.
- Une communication interne et externe insuffisamment proactive.
- Un fléchissement de l'internationalisation, malgré les efforts de l'établissement.
- L'absence d'un système d'information pour la recherche.

3 / Les recommandations

- Développer des outils de suivi de la politique de l'établissement.
- Généraliser l'évaluation des enseignements par les étudiants et la mise en place des conseils de perfectionnement.
- Poursuivre le déploiement des directeurs des études en deuxième année et en troisième année de licence.
- S'appuyer sur des modèles existants (diplômes relevant des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, *bachelors* universitaires de technologie) et les services ressources (service commun de la formation continue, service de pédagogie du supérieur) pour déployer l'approche par compétences.
- Mettre en place une conférence des directeurs d'unité de recherche, voire l'élargir à la Maison des sciences de l'Homme et aux fédérations de recherche.
- Formaliser les initiatives individuelles génératrices de plus-values pour l'établissement en les conventionnant.
- Conserver, voire développer, un espace de concertation et de dialogue pour les études doctorales sur le site, de façon à éviter tout repli sur soi-même.
- Mieux articuler les compétences transversales du service commun de documentation (numérique, science ouverte, bibliométrie, animation culturelle) avec les services concernés.
- Communiquer sur le rôle, le contenu et les modalités de fonctionnement des pôles de spécialité.

Liste des sigles

#

3LA	(ED) Lettres, langues, linguistiques et arts
3PE	Parcours préparatoire au professorat des écoles

A

AAP	Appel à projets
Abes	Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
Agorantic	(fédération de recherche) Sciences et technologies des cultures et sociétés numériques
ALL	Arts, lettres, langues
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
Amue	Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche
Anact	Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail
ANR	Agence nationale de la recherche
Anses	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
APC	Approche par compétences
AQF	Amélioration de la qualité des formations
ASLAN	(LabEx) <i>Advanced Studies on Language Complexity</i>
ASSP	(UFR) Anthropologie, sociologie et science politique
AuRA	(région) Auvergne-Rhône-Alpes
Auref	Alliance des universités de recherche et de formation

B

BEI	Bureau des étudiants internationaux
Biatss	(personnels) Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, et personnels sociaux et de santé
BU	Bibliothèque universitaire
BUP	Bibliothèque universitaire provisoire
BUT	Bachelor universitaire de technologie

C

CA	Conseil d'administration
Cac	Conseil académique
CAF	Capacité d'autofinancement
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCSTI	Centre de culture scientifique technique et industrielle
CFVU	Commission de la formation et de la vie universitaire
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFMI	Centre de formation des musiciens intervenants
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CIEF	Centre international d'études françaises
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CLEFS	(parcours) Créer, lire, écrire et faire de la science
CMI	Centre de mentorat international
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNSMDL	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon
COMOD	(LabEx) Constitution de la modernité : raison, politique, religion
ComUE	Communauté d'universités et établissements

CORI	Comité des relations internationales
CORTEX	(LabEx) Construction, fonction cognitive, réhabilitation et réparation du cortex
CoValo	Correspondant valorisation
CPE Lyon	École d'ingénieurs en chimie et sciences du numérique
CPER	Contrat de plan État-région
CRAAES	Commission régionale académique d'accès à l'enseignement supérieur
CRM	<i>Customer Relationship Management</i>
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CT	Comité technique
CVEC	Contribution à la vie étudiante et de campus

D

DACDS	Direction de l'action culturelle et la diffusion des savoirs
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
DAF	Direction des affaires financières
DAJIM	Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés
DDL	(UMR) Dynamique du langage
DEG	Droit, économie, gestion
DER	(Hcéres) Département d'évaluation de la recherche
DFVE	Direction de la formation et de la vie étudiante
DGESIP	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
DGS	Direction générale des services
DIMMO	Direction de l'immobilier
DIRCOM	Direction de la communication
Dird	Dépense intérieure de recherche et développement expérimental
DJVD	(faculté) Droit Julie-Victoire Daubié
DOR	Dialogue d'objectifs et de ressources
DRED	Direction de la recherche et des études doctorales
DRH	Direction des ressources humaines
DRHAS	Direction des ressources humaines et de l'action sociale
DRI	Direction des relations internationales
DSI	Direction des systèmes d'information
DUT	Diplôme universitaire de technologie

E

EA	Équipe d'accueil
EC	Enseignant-chercheur
Écam	École catholique d'arts et métiers de Lyon
ECHE	(label) <i>Erasmus Charter for Higher Education</i>
ECL	École centrale de Lyon
ED	École doctorale
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
Enise	École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne
ENS	École normale supérieure
Ensa	École nationale supérieure d'architecture
Ensase	École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne
ENSATT	École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre
Essib	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
ENTPE	École nationale des travaux publics de l'État
EPE	Établissement public expérimental
EPIC	(ED) Éducation – psychologie – information et communication
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
ERC	<i>European Research Council</i>
ESS	(chaire) Économie sociale et solidaire
ETPT	Équivalent temps plein travaillé

F

FIL	(fédération de recherche) Fédération informatique de Lyon
FLE	Français langue étrangère
FRDC	(service de la) Formation, (du) recrutement (et du) développement des compétences

G

GATE	(UMR) Groupe d'analyse et de théorie économique
GBCP	Gestion budgétaire et comptable publique
Gip	Groupement d'intérêt public
Gis	Groupement d'intérêt scientifique
GPEEC	Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

H

Hcéres	Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
HCL	Hospices civils de Lyon
HISOMA	(UMR) Histoire et sources des mondes antiques
HRS4R	(label) <i>Human Resources Strategy for Researchers</i>

I

ICAR	(UMR) Interactions, corpus, apprentissages, représentations
ICOM	(institut) Institut de la communication
IdEx	Initiative d'excellence
IETL	(institut) Institut d'études du travail de Lyon
IFPen	IFP Énergies nouvelles
IFS	(institut) Institut de la formation syndicale
Ifsttar	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
IMU	(LabEx) Intelligence des mondes urbains
Inria	Institut de recherche en informatique et en automatique
Insa	Institut national des sciences appliquées
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale
Inrae	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IRAA	(USR) Institut de recherche sur l'architecture antique
Isara	École d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement (ex-Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes)
ISERL	(fédération de recherche) Institut supérieur pour l'étude des religions et de la laïcité
I-Site	Initiative Science – innovation – territoires – économie
ISPEF	(institut) Institut des sciences et des pratiques d'éducation et des formations
IUF	Institut universitaire de France
IUT	Institut universitaire de technologie

L

L/L1/L2/L3	(LMD) Licence, licence 1 ^{ère} année, 2 ^e année, 3 ^e année
LabEx	Laboratoire d'excellence
LANG	(UFR) Langues
LARHRA	(UMR) Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes
LEA	Langues étrangères appliquées
LESLA	(UFR) Lettres, sciences du langage et arts
LP	Licence professionnelle
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
LSE	Lyon-Saint-Étienne
LYNX	(projet PIA4 AAP <i>ExcellencES</i>) <i>LYoN eXcellences</i>

M

M/M1/M2	(LMD) Master, master 1 ^{ère} année, 2 ^e année
MAELYSE	(fédération de recherche) <i>Management</i> et économie Lyon Saint-Étienne
Meef	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
Mesri	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MOM	(fédération de recherche) Maison de l'Orient et de la Méditerranée
MSH	Maison des sciences de l'Homme

N

NAFSA	<i>National Association of Foreign Student Advisors</i>
NCU	Nouveau cursus à l'université
NsCo	(ED) Neurosciences et cognition

O

OFIVE	Observatoire de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante
Orcid	<i>Open Research and Contributor ID</i> (identifiant ouvert pour chercheur et contributeur)
ORE	(loi) Orientation et réussite des étudiants
OSE	(logiciel) Organisation des services d'enseignement
OTHU	(fédération de recherche) Observatoire de terrain en hydrologie urbaine

P

PIA	Programme d'investissements d'avenir
PIM	Programme international MINERVE
PME	Petite et moyenne entreprise
POMS	(service du) Pilotage des outils et de la masse salariale
PSSM	Premiers secours en santé mentale
PSYCHO	(institut) Institut de psychologie
PUL	Presses universitaires de Lyon

R

RAE	Rapport d'autoévaluation
RCE	Responsabilités et compétences élargies
RELYS	(fédération de recherche) Recherches en éducation Lyon Saint-Étienne
RÉIUniS	Réseau international Universités-Sociétés
RI	Relations internationales
RICE	Référent innovation créativité entrepreneuriat
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RS	Répertoire spécifique

S

SaaS	<i>Software as a Service</i> (logiciel en tant que service)
SAPS	(label) Science avec et pour la société
Satt	Société d'accélération du transfert de technologies
SCD	Service commun de (la) documentation
SCFC	Service commun de la formation continue
ScSo	(ED) Sciences sociales
SCSP	Subvention pour charges de service public
SCUIO-IP	Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle
SDSIN	Schéma directeur des systèmes d'information et du numérique

SEG	(ED) Sciences économiques et de gestion
SEG	(UFR) Sciences économiques et de gestion
SESAP	Service d'études et d'analyses statistiques
SIG	Secrétariat général pour l'investissement
SHS	Sciences humaines et sociales
Sifac	Système d'information financier analytique et comptable
SPS	Service de pédagogie du supérieur
SPSI	Schéma pluriannuel de stratégie immobilière
Strater	Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche
SSU	Service de santé universitaire
SUAPS	Service universitaire des activités physiques et sportives
SUMPPS	Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
SYTRAL	Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise

T

TCL	(réseau des) Transports en commun lyonnais
Tice	Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement
TGIR	Très grande infrastructure de recherche
Tools	(projet PIA4 AAP <i>ExcellencES</i>) <i>TransfOrming and Opening Learning and Sciences</i>
TPE	Très petite entreprise
TrALIM	(chaire) Transitions alimentaires
TT	(UFR) Temps et territoires

U

UCA	Université Clermont Auvergne
UdL	(ComUE) Université de Lyon
UFR	Unité de formation et de recherche
UGA	Université Grenoble Alpes
ULL2	Université Lumière Lyon 2
UMR	Unité mixte de recherche
UR	Unité de recherche
URFIST	Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique
USR	Unité de service et de recherche
UTA	Université Tous Âges

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
-----	---------------------------------------

Observations de la présidente de l'université Lumière Lyon 2



Réf. 2022-04/DD/15
presidence@univ-lyon2.fr

Lyon, le 19 avril 2022

Madame Nathalie Dompnier, Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

à

Monsieur Daniel Lacroix, Président du comité d'experts
Monsieur Thierry Coulhon, Président du HCERES

Objet : Lettre de réponse au rapport d'évaluation de l'Université Lumière Lyon 2

Monsieur le Président du Comité d'experts,
Monsieur le Président du Hcéres,

Je vous remercie, au nom de l'Université Lumière Lyon 2, pour le rapport d'évaluation de l'établissement que vous nous avez fait parvenir. Ce rapport permet de bénéficier d'un regard extérieur et d'une analyse étayée sur la situation de l'université, sur ses évolutions et sur sa stratégie. Il vient conforter la lecture que nous avons d'un certain nombre de transformations en cours et invite à prêter attention à certains points sur lesquels l'établissement a encore des marges de progression. Je souhaite, par le présent courrier, vous faire part de quelques éléments complémentaires d'analyse ainsi que d'observations à propos des recommandations formulées dans le rapport.

La situation du site : renouveau de la coordination et projets de structuration

Concernant la politique de site et la coopération entre les établissements, l'évaluation de l'université a été effectuée dans un contexte très incertain suite à l'arrêt de l'Idex Lyon et aux remises en cause de la Comue qui en ont découlé. Une réflexion de fond a été engagée, impliquant l'ensemble des établissements du site afin de repenser la coordination, d'en redéfinir les missions et les modalités d'organisation. L'enjeu est de doter le site d'une coordination souple, qui offre un espace de dialogue et de concertation entre les établissements, qui porte des actions mutualisées au service de tous et qui joue un rôle d'interlocuteur de l'ESRI pour les acteurs du territoire, et notamment les collectivités territoriales. Comme cela est recommandé par le rapport, les études doctorales notamment resteront au cœur des coopérations entre établissements.

Par ailleurs, l'Université Lumière Lyon 2 s'est engagée, avec d'autres établissements, dans une première réponse à l'appel à projets ExcellencES. Celle-ci n'a pas abouti mais a permis d'enclencher de nouveaux partenariats, de prolonger les échanges sur le devenir du site et sur sa structuration. Un nouveau projet a été déposé en vague 2, impliquant plus particulièrement les universités Lyon 1 et Lyon 2, ainsi que CPE et les Hospices Civils de Lyon. Les universités Lyon 1 et Lyon 2 partagent aujourd'hui le constat d'une nécessaire structuration du site autour d'une grande université pluridisciplinaire, en mesure de répondre avec succès aux appels à projets nationaux et internationaux, de se positionner dans les stratégies nationales de recherche et d'innovation, de constituer un partenaire solide pour les organismes de recherche. C'est aujourd'hui ce à quoi elles travaillent, en bonne intelligence avec les autres établissements du site.

Présidence - Campus berges du Rhône
18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Tel. +33(0)4 78 69 71 52 - presidence@univ-lyon2.fr
www.univ-lyon2.fr

Le rapport d'évaluation suggère quant à lui à plusieurs reprises de renforcer les liens avec l'Université Lyon 3. Nous avons pu pendant un temps, envisager le scénario d'un rapprochement institutionnel, qui eut permis de donner plus de lisibilité et de visibilité aux SHS sur le site. Cette hypothèse de travail, qui éloignait cependant la perspective d'une université pluridisciplinaire lyonnaise à même de s'inscrire dans des stratégies nationales, et qui ne semblait pas répondre aux priorités de notre ministère de tutelle, n'est aujourd'hui plus d'actualité. En revanche, nous confirmons notre souhait de poursuivre et de renforcer les coopérations indispensables en matière de formation et de recherche entre les deux universités de SHS.

Le maintien du soutien à l'ensemble des disciplines, dans leur diversité

Le rapport invite à plusieurs reprises à maintenir un soutien affirmé à l'établissement à l'ensemble de ses disciplines. Je souhaite ici confirmer de nouveau notre volonté d'assurer à toutes les disciplines, y compris les « petites disciplines », les conditions d'un développement harmonieux de leurs activités de formation et de recherche. Il importe de souligner que ce soutien se traduit de manière différenciée selon les cas. Au-delà du calcul des dotations par mention, il se traduit par les efforts portant sur les préparations à l'agrégation dans certaines disciplines, l'accompagnement au montage de projets ANR dans le cadre de la nouvelle programmation, plus ouverte à la diversité des champs disciplinaires, la demande de création de chaires de professeurs juniors pour soutenir le dynamisme scientifique dans certaines spécialités très pointues...

Quoi qu'il en soit, ce soutien dépend étroitement des moyens dont dispose l'université pour accomplir ses missions. La sous-dotation de l'université se traduit par une tension extrêmement forte entre les besoins immenses de formations sous-encadrées et la nécessité de soutenir des domaines qui font la richesse et le rayonnement scientifiques de l'établissement. Pour atteindre 75% de taux d'encadrement pédagogique, à l'échelle de l'établissement, c'est aujourd'hui 88 postes qui manquent à l'université, qui atteint pourtant le plafond de masse salariale qu'elle peut budgéter. Dans le cadre du Dialogue stratégique et de gestion, nous avons également pu mettre en évidence la faiblesse du financement par étudiant de l'Université Lumière Lyon 2, sur la base de sa subvention pour charge de service public, au regard de celui d'établissements comparables. Il importe enfin de souligner que la recherche en SHS bénéficie globalement d'un soutien limité, par rapport à d'autres champs disciplinaires, en raison de la faible implication des organismes nationaux de recherche dans ces champs. Aussi les universités doivent-elles porter seules le soutien à la recherche dans de nombreuses disciplines, avec des moyens pourtant déjà insuffisants pour la formation. L'effort soutenu en direction de l'ensemble de nos disciplines, dans leur diversité, est donc très largement dépendant d'une évolution des moyens de l'établissement.

Le soutien à la recherche en SHS et à sa structuration sur le site passe notamment par celui que requiert la Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne. Le rapport invite l'université à poursuivre sa forte implication pour le développement de la MSH. C'est là également le souhait de l'établissement, qui demandera dans le cadre de la contractualisation un soutien spécifique pour la MSH. Cette dernière a pu bénéficier en 2021 d'un financement ponctuel dans le cadre du plan SHS, mais le déploiement de ses activités, au service de l'ensemble des unités de recherche, appelle un financement pérenne.

Les équilibres à trouver entre les deux principaux campus

Concernant les faiblesses identifiées, le rapport met en évidence l'hétérogénéité entre les deux campus. La vie étudiante est en effet bien plus développée sur le campus Porte des Alpes, dont la configuration est davantage propice à l'organisation de telles activités. La moindre tension sur les locaux a aussi permis d'y installer le Service de santé universitaire (SSU), le Bureau des étudiants internationaux (BEI)... L'éloignement de ce campus, les difficultés pour y accéder, le sentiment de relégation que ces caractéristiques peuvent engendrer rendent cet effort tout particulièrement nécessaire. Pour autant, comme le recommande le rapport, l'offre de services aux étudiants doit progresser sur le campus des Quais. A la faveur de la fin du Plan campus, nous commençons ainsi à renforcer les services et les activités proposés aux étudiants sur le campus des Berges du Rhône (antenne du SSU, ouverture de tiers lieux à la faveur de la fin du Plan campus...).

Il m'apparaît néanmoins indispensable de souligner ici que l'état des locaux du campus Porte des Alpes fait aujourd'hui peser de lourdes menaces sur la poursuite d'une partie des activités d'enseignement et de vie étudiante qui y sont proposées. La vétusté des bâtiments a donné lieu à plusieurs alertes sérieuses et une étude sur les conditions de sécurité de certains d'entre eux est aujourd'hui en cours. Les difficultés concernant les négociations du prochain CPER et le retard qu'il a pris interrogent sur la possibilité pour l'université de parvenir à obtenir la destruction-reconstruction de deux bâtiments particulièrement dégradés (la seule opération demandée par l'établissement pour le CPER). L'absence de travaux d'envergure sur une partie des locaux du campus Porte des Alpes dans les prochaines années risque de déboucher sur une limitation des capacités d'accueil de l'établissement.

Coopérations internationales et poursuite de l'ouverture sur le monde de l'Université

Le rapport pointe comme un point faible une prétendue baisse de l'internationalisation ce qui ne correspond ni à la réalité de l'activité de l'Université ni à ce que le rapport souligne lui-même. Même si nous pouvons noter une fluctuation des mobilités internationales, la proportion d'étudiants internationaux reste très significative. L'université fait le choix stratégique d'un développement qualitatif de ses partenariats internationaux et ne peut être en accord avec le choix du terme de « repli » utilisé dans le rapport qui semble considérer que seul l'indicateur du nombre de partenariats devrait être pris en compte. La participation active de l'établissement au programme Erasmus+ renouvelée pour la période 2021-2027 comme la feuille de route internationale dont s'est dotée l'université et les partenariats forts engagés avec de nombreuses partenaires dans le cadre de cette stratégie sont au contraire le signe de la richesse de la politique d'ouverture sur le monde de l'Université.

Fonctionnement interne, instances et dialogue social

Le rapport appelle à des évolutions dans les modalités de concertation, l'organisation des instances et le dialogue social au sein de l'université. Sans doute faut-il souligner que les deux années de crise sanitaire ont rendu les échanges plus difficiles et moins fluides, tant en raison de la limitation des occasions de rencontre que de la moindre qualité des débats à distance. La place prédominante qu'ont occupée les questions sanitaires dans la vie quotidienne comme dans les préoccupations de la communauté n'a sans doute pas non plus favorisé l'implication dans les enjeux stratégiques sur lesquels l'établissement était amené à se positionner. Il est enfin à noter que le contexte post-électoral dans lequel la visite du comité s'est déroulée permet certainement, pour partie, de rendre compte de certaines insatisfactions - dont celles de la présidence - concernant le fonctionnement des instances.

Présidence - Campus berges du Rhône
18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Tel. +33(0)4 78 69 71 52 - presidence@univ-lyon2.fr
www.univ-lyon2.fr

Même si nous avons bien conscience de la nécessité de poursuivre des efforts pour améliorer leur qualité, je souhaite souligner que, tout au long de cette période, nous avons été très attentifs au dialogue social et au maintien de temps de débat sur les enjeux stratégiques pour l'établissement. Ainsi, pour la réorganisation des services, les personnels ont été associés en amont lors des CHSCT de juin, juillet et septembre 2021, et des CT de mai, juin, juillet et octobre 2021. Des réunions avec les organisations syndicales ont également eu lieu dès le mois d'avril avant d'initier la démarche. Par ailleurs des réunions ouvertes à tous les personnels ont été organisées à deux reprises en plus des réunions avec les directions qui ont également rythmé ce processus. Par ailleurs, s'il n'a pas été possible d'organiser des ateliers autour du projet d'établissement, d'autres outils de transversalité ont été mis en place : réunions régulières des directeurs, réunions régulières des directeurs et RAF, missions transversales portées par la Direction générale des services ou par des agents mandatés à cet effet...

Le rapport relève particulièrement des insatisfactions et difficultés relatives au Conseil des directeurs de composantes (CDC). L'équilibre s'avère difficile à trouver entre aspirations à la concertation et demandes de directives et de consignes établies par la présidence. Depuis la rentrée 2021, nous avons fait évoluer l'organisation du CDC pour permettre d'y mener des discussions plus approfondies, en consacrant alternativement des séances aux enjeux de recherche et de formation. Je tiens à préciser ici que l'ensemble des directeurs et directrices d'unité de recherche y est associé, y compris celui de la MSH. Du fait de cette nouvelle configuration du CDC, et dans l'attente d'une première évaluation de cette nouvelle organisation, mais également parce que nous pensons nécessaire d'associer les directions d'UFR et d'instituts aux échanges sur les enjeux de recherche, nous n'envisageons pas de créer une instance spécifique regroupant exclusivement les directeurs et directrices d'unités de recherche, comme le suggère le rapport. En revanche, la Direction de la recherche a engagé un travail pour favoriser une plus grande proximité avec les unités de recherche (séminaires, réunion de travail etc... De manière plus générale, la complexité des organisations universitaires appelle sans doute des modalités diversifiées de concertation et de traitement des dossiers, en fonction de la nature des enjeux - plus ou moins techniques, plus ou moins stratégiques... De ce point de vue que le rapport propose des analyses de la gouvernance qui ne nous paraissent pas rendre compte de cette complexité.

En dépit de quelques divergences d'analyse, je vous remercie encore une fois pour ce rapport qui met en évidence le chemin parcouru par l'Université Lumière Lyon 2 et qui nous permet de bien identifier des sujets sur lesquels il est important que nous progressions dans les années à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Comité d'experts, Monsieur le Président du HCERES, mes salutations respectueuses.

Nathalie DOMPIER,

Présidente de l'Université Lumière Lyon 2


Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'université Lumière Lyon 2 a eu lieu du 7 au 9 septembre 2021. Le comité était présidé par Monsieur **Daniel LACROIX**, professeur des universités (littérature médiévale), ancien président de l'université de Toulouse-Jean-Jaurès, ancien vice-président politique de recherche et ancien directeur de l'équipe d'accueil Patrimoine, littérature, histoire (PLH).

Ont participé à cette évaluation :

- Madame **Hélène AJI**, professeure des universités (littérature américaine), École normale supérieure-PSL ; ancienne vice-présidente recherche et ancienne directrice du Centre de recherches anglophones (EA 370), Université Paris Nanterre ;
- Madame **Michèle DEBRENNE**, professeure des universités (sciences du langage / FLE), coordinatrice des relations avec les universités et grandes écoles françaises, directrice du Centre français, Université d'État de Novossibirsk (Russie) ;
- Madame **Sabine DUHAMEL**, professeure des universités (géographie) et vice-présidente en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire, Université du Littoral Côte d'Opale ;
- Monsieur **Jordan GAMAIRE**, mastérisant (journalisme à l'Université Paris-Saclay et *management* des universités à l'Université de Montpellier), chargé de développement Transitions et enjeux climatiques et ancien vice-président étudiant, Université de Limoges ;
- Madame **Stéphanie LACOMBE**, directrice de la recherche, de la valorisation et des études doctorales (DirVED) et ancienne vice-présidente Dialogue social et développement durable, Université Sorbonne Nouvelle ;
- Madame **Annaïg MAHÉ**, maître de conférences (sciences de l'information et de la communication) à l'École nationale des chartes – PSL, co-responsable de l'unité régionale de formation à l'information scientifique et technique (URFIST) de Paris ;
- Monsieur **Frédéric POIRIER**, directeur adjoint du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Aix-Marseille.

Nicole RASCLE, conseillère scientifique, et Julien HEURDIER, chargé de projet, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)